



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT  
- 2023 -**





## Table des matières

1	Avant-propos .....	2
2	Le service public d'assainissement .....	3
3	Les chiffres clés du service public d'assainissement.....	7
4	Les caractéristiques techniques et patrimoniales du service .....	8
5	L'assainissement collectif.....	10
6	La gestion alternative des eaux pluviales .....	14
7	L'intégration d'urbanisation nouvelle au patrimoine affermé .....	15
8	L'autosurveillance des systèmes d'assainissement.....	16
9	L'assainissement non collectif .....	22
10	Le traitement des effluents.....	23
11	La gestion des sous-produits et déchets .....	32
12	Les consommations en énergie et réactifs .....	37
13	L'entretien, le contrôle et le renouvellement des ouvrages.....	38
14	Les travaux réalisés en 2023 et programmés en 2024.....	40
15	Les dépenses et recettes du service d'Assainissement.....	41
16	Les indicateurs de performance du service d'assainissement.....	46
17	GLOSSAIRE.....	49

## 1 AVANT-PROPOS

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement de DOUAISSIS AGGLO pour l'exercice 2023.

L'année 2023 a été marquée par le retour d'une pluviométrie importante, proche de celle de 2021, après une année 2022 particulièrement sèche. Cette situation a pour conséquence positive une recharge efficace des nappes, dont le niveau était élevé en fin d'année, mais impacte le fonctionnement des réseaux d'assainissement par l'apport élevé d'eaux claires parasites, qu'elles proviennent des eaux de nappes qui s'infiltrent dans les conduites ou de la pluie qui ruisselle et est collectée par les réseaux unitaires. Les volumes déversés au milieu naturel sans traitement sont toutefois restés proches de ceux de 2022 et bien en-deçà de ceux de 2021 (près de 50% de moins), montrant l'efficacité des actions menées en ce sens.

L'année 2023 a également été la première année complète de mise en œuvre des nouvelles modalités de valorisation des boues de la STEP de DOUAI, suite à l'arrêt du sécheur thermique en juin 2022. La nouvelle filière se répartit entre le compostage et l'épandage de boues chaulées. Le bilan montre la réussite de cette opération puisque près de 90% des boues conformes produites ont pu être épandues, grâce au travail conjoint de l'exploitant, du prestataire du suivi agronomique et notamment aux agriculteurs qui ont joué le jeu de cette nouvelle filière, malgré les appréhensions faisant suite à l'arrêt des boues séchées.

Ce fut également une année de travail de fond, dans le but de préparer les années à venir et les défis à relever par la collectivité.

Les obligations réglementaires en termes de performance des systèmes d'assainissement tendent à se durcir, ce qui est clairement positif pour la protection du milieu naturel, et se traduisent par de nouveaux défis à relever pour assurer la conformité de nos installations. Certains équipements sont également vieillissant, comme la station d'épuration de DOUAI mise en service en 1992, et il est nécessaire de préparer dès maintenant leur renouvellement en lançant les études nécessaires et en assurant la capacité de financement de la collectivité.

En parallèle, un audit des contrats de délégation de service public a été mené et a donné les bases de la rédaction d'un nouveau projet de contrat. Le choix de la collectivité s'est porté sur une délégation de service public unique, regroupant l'eau et l'assainissement, et portée par une Société Dédiée à notre territoire. Le projet de contrat porte des attentes fortes de gestion du patrimoine, de valorisation des données et des connaissances et d'innovations pour anticiper les défis du futur.

Enfin, le travail de fond ne doit pas occulter l'important travail de terrain avec, à titre d'exemple, le renouvellement et la réhabilitation du patrimoine, la déconnexion des eaux pluviales, ou l'accompagnement des particuliers pour la mise en conformité de leurs branchements d'assainissement. Autant d'actions qui contribuent au bon fonctionnement des ouvrages et, in fine, à la préservation du milieu naturel

Je vous souhaite une bonne lecture de ce document, rédigé dans un esprit de clarté et de transparence afin que chaque citoyen puisse mieux connaître les opérations menées au cours de cette année 2023.

Jean-Paul Fontaine

Vice-président en charge du Cycle de l'Eau

## 2 LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

### 2.1 Présentation du territoire desservi

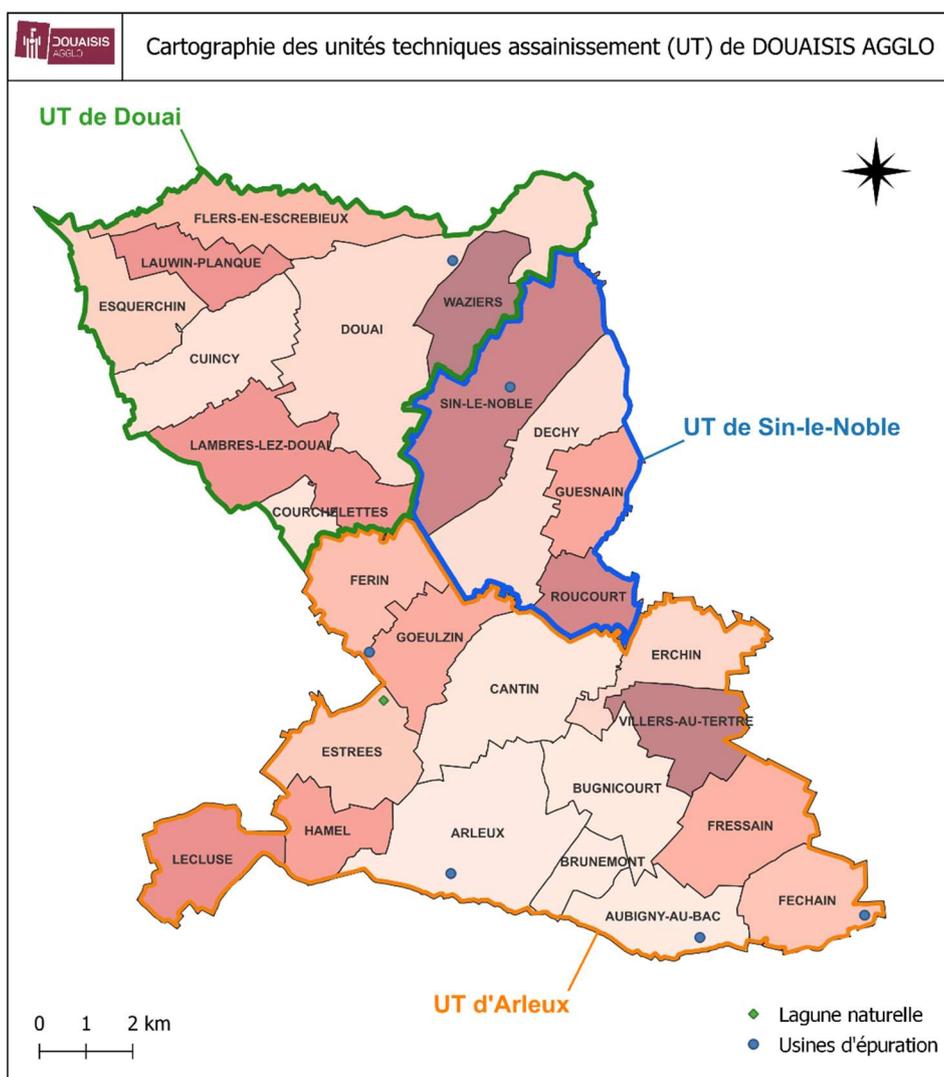
Le territoire de DOUAISSIS AGGLO s'étend sur 35 communes, néanmoins seules 26 communes sont gérées en compétence « Assainissement » et « Eaux Pluviales » depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2005 ; les 9 autres étant gérées par la Régie NOREADE du SIDEN-SIAN.

Le territoire communautaire, pour les 26 communes dont l'assainissement est divisé en trois bassins de collecte ou unités techniques :

- L'unité technique de Douai : avec 8 communes regroupant 70 572 habitants<sup>1</sup>
- L'unité technique de Sin-le-Noble : avec 4 communes avec 26 236 habitants<sup>1</sup>
- L'unité technique d'Arleux : avec 15 communes regroupant 17 720 habitants<sup>1</sup>

**Ainsi les 3 unités techniques de l'agglomération regroupent 114 528 habitants** (soit une légère hausse de la population par rapport aux données 2022 pour 45 356 abonnés (+0,5%).

Chaque unité technique est équipée d'un réseau d'assainissement permettant d'assurer la collecte et le transport des eaux usées vers la ou les station(s) d'épuration (STEP) où elles sont traitées.



<sup>1</sup> population INSEE = Population légale de la communes en vigueur au 31 décembre de l'année d'exercice

## 2.2 Mode de gestion

### 2.2.1 Contrats en cours

Le service assainissement de DOUAISIS AGGLO a délégué l'exploitation de l'ensemble des équipements du réseau de transport et d'épuration des eaux à SUEZ, au travers 2 contrats de délégation par affermage distincts

- Un contrat pour l'exploitation des ouvrages de collecte et de transport ;
- et un contrat pour l'épuration des eaux.

Dans le cadre d'une délégation de service public, la collectivité délègue l'exécution d'une partie de son service public à un tiers choisi au terme d'une mise en concurrence strictement encadrée (Loi Sapin du 29 janvier 1993) pour une durée déterminée.

Toutefois, DOUAISIS AGGLO conserve l'intégralité de ses prérogatives d'autorité, d'organisation, de décision, de contrôle ainsi que la propriété des ouvrages délégués. Elle prend en charge en tant que maître d'ouvrage les investissements, organise les projets d'extension, de renouvellement ou de renforcement des réseaux et de tous les ouvrages de génie civil du service ; alors que le délégataire assure l'exploitation et l'entretien des ouvrages, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013, SUEZ Eau France assure la gestion de la collecte et du transport des eaux pour l'unité technique de Douai ainsi que la gestion de la STEP de Douai.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, SUEZ a étendu le territoire qui lui est confié en réseau et épuration aux UT d'Arleux et de Sin-le-Noble en succédant à VEOLIA conformément à la mise en concurrence des contrats en 2013.

En 2022, les contrats ont été prolongés de 6 mois afin de permettre le bon déroulement de la procédure de renouvellement.

	Délégataire	Durée du contrat d'affermage		
		Date d'effet	Durée	Echéance
<b>Réseaux</b>	SUEZ Eau France	01/07/2013	11,5 ans	15/01/2025
<b>STEP</b>	SUEZ Eau France	01/07/2013	11,5 ans	15/01/2025

### 2.2.2 Nouveau mode de gestion approuvé en 2023

Un audit a été réalisé au cours du premier semestre 2023 par un assistant maître d'ouvrage (AMO), à la demande de DOUAISIS AGGLO. Il a porté à la fois sur l'analyse des services existants, l'identification de pistes d'amélioration des services et le choix du mode de gestion (gestion en régie / gestion externalisée). Au terme de cet audit, il est apparu que la délégation de service public multi-services (eau potable et assainissement) présente, à ce jour, les meilleures garanties pour optimiser les performances techniques, économiques et financières des services tout en permettant un haut niveau d'investissement.

Ainsi, en juillet 2023, le Conseil Communautaire a approuvé le principe du recours à une convention de délégation de service public (DSP) multi-services sous forme de concession à deux contrats :

- Un contrat pour l'exploitation des services d'eau potable (production et distribution)
- Un contrat pour l'assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines

Ces deux contrats couvrent la totalité du périmètre de compétences sur le territoire de DOUAISIS AGGLO. Au vu des investissements envisagés et présentés dans le rapport sur le choix du mode de gestion, une durée de 7 ans a été retenue pour ces contrats.

## 2.3 Conventions d'import et d'export d'effluents

DOUAISIS AGGLO reçoit les eaux de communes voisines pour les traiter, ainsi Hem-Lenglet et Fressies sont épurées par l'usine de Féchain, Aubenchel-au-Bac est assainie sur l'usine d'Aubigny-au-Bac, les eaux usées de Palluel sont traitées sur Arleux, enfin quelques secteurs d'Auby et de Roost-Warendin sont épurés sur l'usine d'épuration de Douai.

A contrario, certaines communes de DOUAISIS AGGLO sont épurées par les ouvrages de la Communauté de Communes du Cœur de l'Ostrevent (CCCO), il s'agit de Villers-au-Tertre et Erchin.

Communes concernées	Territoire	STEP assurant le traitement	Date de signature
Erchin, Villers-au-Tertre	DOUAISIS AGGLO	STEP de Lewarde de la CCCO	26 avril 2012
Hem-Lenglet, Fressies	NOREADE	STEP de Féchain de DOUAISIS AGGLO	24 mars 2016
Palluel	NOREADE	STEP d'Arleux de DOUAISIS AGGLO	11 avril 2017
Brebières (Horizon 2000 / Béliers)	NOREADE	STEP de Douai de DOUAISIS AGGLO	19 déc. 2017

## 2.4 Les activités du service public

L'assainissement est une compétence qui regroupe de nombreuses activités, dont :

- La gestion des rejets domestiques (autorisations, diagnostics...)
- L'établissement et le suivi des conventions de rejets non domestiques
- Le traitement des demandes de permis, d'avis et d'autorisation
- La création et le renouvellement des ouvrages (réseaux et usines d'épuration)
- L'exploitation et le fonctionnement des réseaux et des usines par délégation
- La gestion des eaux pluviales

Ces différentes fonctions sont assurées, au sein de DOUAISIS AGGLO.

Le service assainissement est placé sous l'autorité du directeur du Cycle de l'Eau. Il est constitué, fin 2023, de 13 agents à temps plein, et est organisé de la façon suivante :

- Un responsable
- Une cellule maîtrise d'œuvre et travaux : 5 agents
- Une cellule guichet unique / Autorisations : 5 agents
- Cellule police des réseaux : 1 agent
- Un ingénieur chargé du suivi de la DSP et des études structurantes
- Un secrétariat et assistance

## 2.5 Les certifications du service public

### 2.5.1 DOUAISIS AGGLO

Depuis 2003, le service public de l'assainissement est doublement certifié par les normes ISO 9 001 pour la qualité du service et ISO 14 001 pour le respect des normes environnementales, et ceci sur son territoire géographique. Cette certification est valable pour les activités administratives et pour la

maîtrise d'ouvrage du service public de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées et des eaux pluviales.



**ISO 9 001 version 2015 : *management de la qualité***

Cette certification atteste que DOUAISIS AGGLO veille à l'efficacité et à l'amélioration constante du service public rendu aux habitants du territoire.

**ISO 14 001 version 2015 : *management de l'environnement***

De par son activité, DOUAISIS AGGLO impacte l'environnement mais veille à diminuer les risques par des plans d'actions environnementaux en collaboration avec les exploitants des différentes unités techniques.

Cette double certification est renouvelable tous les trois ans. Le dernier renouvellement a été délivré le 15 juin 2022 par l'organisme de certification BUREAU VERITAS et est valable jusqu'au 15 juin 2025 avec chaque année, un audit de suivi.

### 2.5.2 Le délégataire, SUEZ Eau France

DOUAISIS AGGLO et SUEZ Eau France s'engagent à mettre en œuvre tous moyens nécessaires, au niveau de leur personnel, de leur matériel et de leur organisation pour atteindre des objectifs qualité et environnementaux chiffrés.

Cette volonté se traduit par la prise en compte des principes des normes ISO 9001 et ISO 14001, mais aussi par la transparence de l'exploitation, la bonne gestion environnementale et énergétique des réseaux de collecte et des installations de traitement.

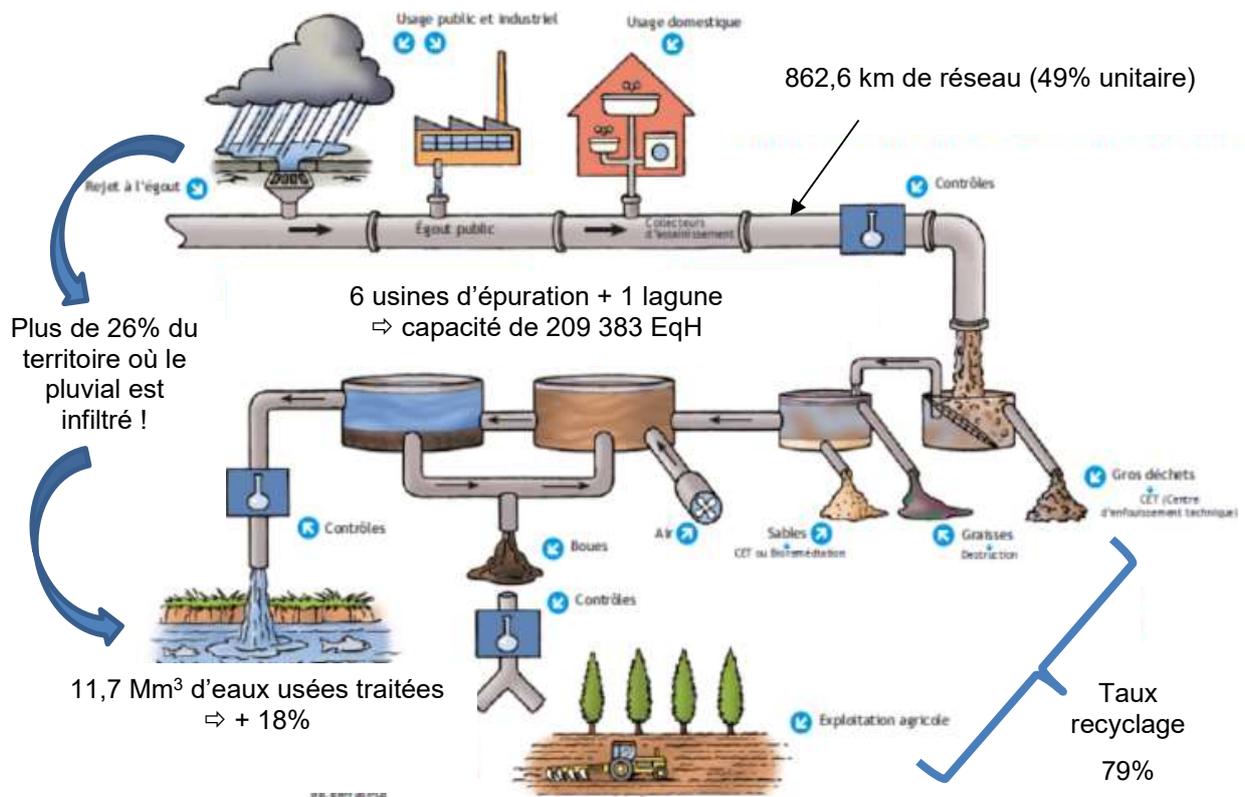
En juin 2015, le périmètre de la STEP de Douai a reçu sa certification ISO 50 001 répondant ainsi à la directive efficacité énergétique du 25 octobre 2012.

La politique ISO 50 001 vise à mettre en œuvre un système de management de l'énergie qui permet de faire un meilleur usage de l'énergie.

Certains postes s'avèrent très énergivores sur une STEP comme Douai et il convient de mettre en place des modes de fonctionnement plus sobres pour respecter l'environnement.

### 3 LES CHIFFRES CLES DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Population desservie : <b>114 528</b>	Nombre d'abonnés : <b>45 356</b> (dont <b>152</b> en non-collectif)
Volume assujettis : <b>4,99 Mm<sup>3</sup></b>	Prix de l'assainissement : <b>2,02 €HT/m<sup>3</sup></b> <sup>(2)</sup>
Longueur du réseau : <b>862,6 km</b>	Nombre de déversoirs d'orage : <b>211</b>
Nombre de points d'autosurveillance en réseau : <b>42</b>	
Nombre de postes de relèvement et/ou de refoulement : <b>131</b> dont <b>92 %</b> télésurveillés	
Nombre de dessableurs : <b>27</b>	
Nombre de bassins en réseau : <b>18</b> pour une capacité totale de <b>12 376 m<sup>3</sup></b>	
Capacité épuratoire du territoire : <b>209 383 EQH</b>	



<sup>2</sup> Tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2023

## 4 LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET PATRIMONIALES DU SERVICE

### 4.1 Le réseau public de collecte des eaux usées et pluviales

Toute l'eau utilisée dans les foyers raccordés est collectée pour être traitée, tout comme une partie des eaux pluviales de ruissellement, les eaux usées industrielles et les eaux de quelques communes voisines du territoire communautaire qui sont assainies par les usines d'épuration de DOUAISIS AGGLO.

Sur le territoire communautaire, le réseau de collecte des eaux usées et pluviales desservant la totalité du secteur d'assainissement collectif représente **862,6 km de canalisation** hors branchements (+0,9% par rapport à 2022) :

- Réseaux unitaires : 421km
- Réseaux séparatifs : 226 km de réseaux Eaux usées et 215 km de réseaux Eaux pluviales

L'ensemble du réseau public d'assainissement est également composé de :

- 14 320 bouches d'égout, grilles et avaloirs
- 2 725 bouches d'injections (dispositifs de collecte des eaux pluviales infiltrant les eaux)
- 131 postes de relèvement et de refoulement (PR) dont 92 % sont télésurveillés.  
*En effet, les PR ayant les flux les plus importants ou étant situés à proximité d'un milieu naturel sensible tel que l'Escrebieux ou la Sensée font l'objet d'une télésurveillance permettant une réactivité accrue et une meilleure connaissance du fonctionnement de ces derniers visant à optimiser leur fonctionnement.*
- 211 déversoirs d'orages dont 40 font l'objet d'une autosurveillance : 23 sont situés sur l'UT de Douai, 5 sur l'UT de Sin-le-Noble et 12 sur l'UT d'Arleux.

Lors d'événements pluvieux, les eaux de pluie mélangées aux eaux usées sont en partie stockées pour être restituées par temps sec et traitées en usine d'épuration ; il existe sur le territoire d'environ 27 275 m<sup>3</sup> de stockage (12 376 m<sup>3</sup> en réseau et 14 900 m<sup>3</sup> en usine).

### 4.2 Les unités de traitement

Les eaux usées collectées par le réseau sont acheminées, selon leur bassin de collecte, soit vers l'une des six usines d'épuration implantées sur le territoire communautaire, soit vers la lagune d'Estrées, ces équipements globalisant une capacité épuratoire nominale d'environ 209 383 équivalent-habitants.

Les eaux épurées sont ensuite rejetées au milieu naturel et retournent dans le cycle naturel. Selon l'unité technique, il s'agit du canal de la Scarpe ou de la Sensée. Le traitement est donc nécessaire pour éviter de dégrader la qualité de ces cours d'eau.

Le traitement des effluents peut se faire sur notre territoire soit au niveau d'une station d'épuration, soit au niveau d'une lagune naturelle.

Les unités de traitement du territoire :

<b>STEP</b>	<b>Année de modernisation</b>	<b>Communes raccordées</b>	<b>Capacité en EqH</b>
Douai	1992	Cuincy, Courchelettes, Douai, Esquerchin, Flers-en-Escrebieux, Lambres-lez-Douai, Lauwin-Planque, Waziers	165 000
Sin-le-Noble	2003	Dechy, Guesnain, Sin-le-Noble	23 000
Arleux	2002	Arleux, Hamel, Lécluse, Palluel	7 050
Aubigny-au-Bac	2001	Aubencheul-au-Bac, Aubigny-au-Bac, Brunémont, Bugnicourt	4 500
Féchain	2007	Féchain, Fressain, Fressies, Hem-Lenglet	4 533
Gœulzin	2011	Cantin, Férin, Gœulzin	4 500
Lagune d'Estrées	2014	Estrées	800
<b>TOTAL</b>			<b>209 383</b>

## 5 L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

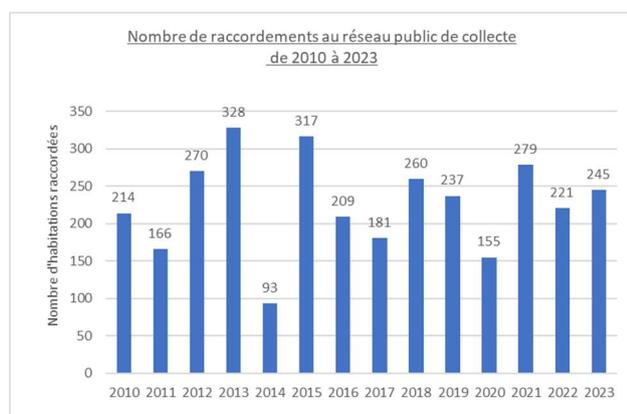
Lorsqu'à proximité d'une habitation, il existe un réseau de collecte public permettant d'acheminer les eaux usées jusqu'à l'usine d'épuration, l'habitation est raccordable au réseau.

On parle alors **d'assainissement collectif**, et concerne 99,7 % de la population.

### 5.1 La gestion des rejets domestiques

La gestion des rejets domestiques recouvre plusieurs activités : les demandes de raccordement au réseau public de collecte, les contrôles de conformité notamment lors des ventes de biens immobiliers et la gestion des subventions aux travaux en domaine privé.

#### 5.1.1 Le raccordement au réseau public de collecte



En 2023, 245 raccordements ont été effectués. Ces travaux comprennent la création de branchements neufs ou la mise en conformité de branchements existants.

L'année 2023 apparaît comme une année moyenne en termes de raccordement au réseau public de collecte.

#### 5.1.2 Les contrôles de conformité des immeubles

Les contrôles de conformité interviennent dans 3 cas de figure différents :

- Lors d'une vente pour informer l'acheteur sur la conformité du branchement et les travaux éventuels à réaliser ;
- Lors de projets de travaux sur les réseaux d'assainissement pour affiner la connaissance des branchements à reprendre ou prévoir la déconnexion des eaux pluviales provenant des parcelles privées ;
- lors d'opération de diagnostics de quartier afin de rechercher l'origine des dysfonctionnements observés sur les réseaux (eaux claires parasites dans les réseaux d'eaux usées, eaux usées dans les réseaux pluviaux, ...)

Dans tous les cas, ces diagnostics sont gratuits pour les propriétaires.

En 2023, 1 174 contrôles de conformité ont été réalisés sur l'ensemble du territoire (1 119 en 2022), dont 1002 dans le cadre d'une vente immobilière. 769 ont été déclarés conformes (soit 66%) et 405 non-conformes (soit 34%).

Si le système est conforme, un certificat de conformité est délivré valable 5 ans si le réseau de collecte est unitaire et 2 ans s'il est séparatif.

En cas de non-conformité en domaine privé avec pollution de milieu (fosse septique fuyarde, puits de perte, rejet d'eaux usées au réseau pluvial ...) un délai de six mois est accordé au propriétaire pour la réalisation des travaux (délai modulable avec l'accord préalable de DOUAISIS AGGLO). Il

est à noter que, dans le cadre de cette mise en conformité, des subventions peuvent être accordées par l'Agence de l'Eau pour les travaux en domaine privé (voir paragraphe 5.1.3). A l'issue des travaux de mise en conformité, une levée de non-conformité est réalisée. En 2023, 245 levées de non-conformité ont été réalisées.

#### Délibération 11.4 du 6 octobre 2023 :

En cas de refus de mise en conformité de son branchement, le propriétaire pouvait se voir appliquer un doublement de la redevance assainissement. Cette pénalité s'est avérée peu incitative, la collectivité a donc décidé de se saisir de la possibilité de l'augmenter dans l'objectif de pousser les propriétaires à réaliser les travaux nécessaires à la protection de l'environnement et au bon fonctionnement du système d'assainissement.

Ainsi, depuis la délibération du 6 octobre 2023, en cas de non-conformité toujours présente après le délai des 6 mois, 3 relances également espacées de 6 mois sont faites pour inciter les propriétaires à réaliser les travaux nécessaires. Au terme de ces 3 courriers, la collectivité met en demeure le propriétaire de réaliser les travaux avant mise en place d'une pénalité dans un délai réglementaire de 1 an. Cette pénalité financière équivaut à une majoration de 400 % de la redevance assainissement (pour la somme de ses composantes) applicable sur les consommations d'eau de toute nature, facturées ou prélevées par le concessionnaire requis.

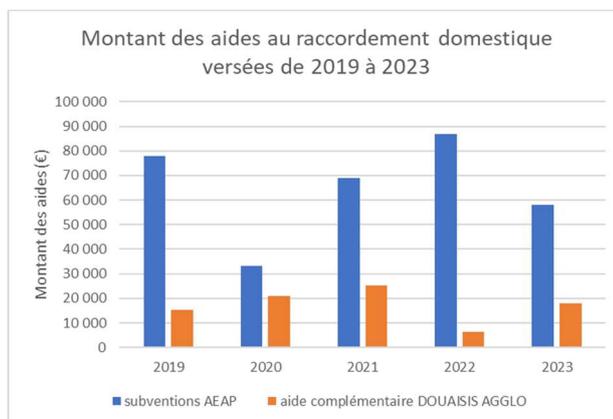
#### 5.1.3 Les aides à la mise en conformité

Pour améliorer la collecte des eaux usées et limiter les rejets au milieu naturel, l'Agence de l'Eau accorde des subventions en domaine privé pour les travaux de mise en conformité des logements non raccordés ou mal raccordés au réseau public de collecte.

Cette convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau, applicable jusqu'au 30 juin 2025, a permis de distribuer 57 962 € (86 935 € en 2022) de subvention, ce qui représente 42 dossiers.

DOUAISIS AGGLO apporte également une aide financière aux foyers à bas revenus (selon condition d'imposition) en participant à hauteur de 50% du montant des travaux restants à payer déduction faite de l'aide susmentionnée.

En 2023, 18 083 € ont été dépensés sur cette politique pour 14 dossiers éligibles (6487 € en 2022).



#### 5.1.4 Taux de desserte

##### Le taux de desserte

Le taux de desserte sur l'ensemble du territoire est de **99,7%**.

## 5.2 La gestion des rejets non-domestiques

La gestion de ces rejets est assurée, au sein de DOUAISIS AGGLO, par le service Police des Réseaux, qui a pour mission de contrôler la qualité des rejets industriels afin de garantir un traitement optimal en usine d'épuration mais également de conseiller et d'assister les professionnels.

### 5.2.1 Les conventions de déversement

Pour pouvoir rejeter leurs effluents dans le réseau public d'assainissement, les industries doivent établir des conventions dites « **conventions spéciales de déversement** » (CSD). Il s'agit d'un contrat de droit privé, définissant les modalités juridiques, financières et techniques du raccordement de l'activité économique, ainsi que le partage des droits et obligations entre les acteurs.

Ainsi en 2023, ce sont **80 établissements** (voir Annexe 2) qui ont signé une convention avec DOUAISIS AGGLO et son délégataire ou bénéficient d'un arrêté d'autorisation de déversement sur le territoire communautaire.

En 2023, 1 nouvelle convention a été établie avec GOODMAN C1 à Lambres-lez-Douai.

Parallèlement, la négociation de nouvelles conventions ou des mises à jour sont en cours avec les établissements suivants : LACTALIS à Cuincy, La DOUAISIENNE D'ABATTAGE à Douai, l'IMPRIMERIE NATIONALE à Douai, PRUVOST LEROY à Douai, THEYS RECYCLAGE à Cuincy, CALIN'AUTO à Douai et SNOP DOUAI 2 à Sin le Noble.

Comme le prévoit la convention, il est prévu de réaliser des campagnes de prélèvement au niveau des rejets de certains industriels présents sur le périmètre de DOUAISIS AGGLO.

Pour cette année 2023, 6 industriels différents ont pu être contrôlés.

### 5.2.2 Les flux de pollution non domestiques majeurs

Sur le territoire, 2 industriels représentent à eux seuls près de 800 tonnes/an de DCO. Ils sont tous les 2 localisés sur l'unité technique de Douai.

SOCIETE (Activités)	Volume rejeté (m <sup>3</sup> /an)			Flux de DCO (t/an)		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
NESTLE (Lait et dérivés)	279 629	272 710	<b>234 686</b>	546	616	<b>555</b>
DOUAISIENNE D'ABATTAGE (Abattoir)	91 951	97 931	<b>85 648</b>	266	265	<b>235</b>
<b>TOTAL</b>	371 580	370 641	<b>320 334</b>	812	881	<b>790</b>

**Tableau des volumes d'effluents / flux de DCO déversés par les 2 principaux industriels UT de Douai**

En 2023, sont arrivées, à l'entrée de la station d'épuration de Douai, **4 336 tonnes de DCO** (domestiques et non domestiques) dont **790 tonnes** issues des rejets des 2 principaux industriels de l'UT de Douai.

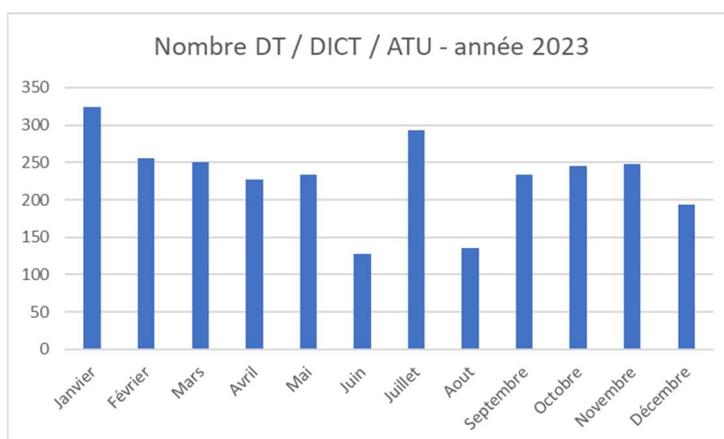
La pollution engendrée par ces 2 industriels représente donc environ **18%** de la pollution totale arrivant en station et reste stable globalement par rapport aux années précédentes.

## 5.3 Le traitement des demandes d'urbanisme

### 5.3.1 Les réponses aux DT, DICT et ATU

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, SUEZ Eau France répond aux Déclarations de travaux (DT), Déclarations d'Intention de Commencement de travaux (DICT) et ATU pour le compte de DOUAISIS AGGLO.

En 2023, **2 766 réponses** aux DT/ DICT/ ATU ont été enregistrées.



### 5.3.2 Les réponses aux demandes d'urbanisme

Le service assainissement de DOUAISIS AGGLO instruit les demandes d'urbanisme tels que les Déclarations Préalables (DP), les permis de construire (PC), les permis d'Aménager ou encore les certificats d'urbanisme (CU).

Au travers de ces documents, DOUAISIS AGGLO s'assure de la gestion correcte de l'assainissement et des eaux pluviales lors d'une construction ou d'une extension d'habitation ou de lotissement.

Ces diverses demandes doivent recevoir une réponse dans un délai réglementaire.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Nombre de dossiers traités</b>	457	327	544	773	714	<b>570</b>
<b>Pourcentage de réponses dans les délais</b>	95,2%	81,8%	77,8%	87%	64,4%	<b>92,6%</b>
<b>Nombre de dossiers refusés en première instance</b>	49	34	21	59	122	<b>157</b>
<b>Nombre de dossiers refusés en seconde instance</b>	0	0	0	5	3	<b>7</b>

La baisse du pourcentage de réponses dans les délais en 2022 est liée à une baisse temporaire des effectifs. La situation est revenue à la normale en 2023.

## 6 LA GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES

Depuis plus de 25 ans, DOUAISIS AGGLO met en place une politique de gestion des eaux pluviales, qui consiste « *lors de l'implantation de toute construction et de toute modification de l'existant, à infiltrer ces eaux à la parcelle grâce à l'utilisation de techniques dites alternatives, ou à les rejeter au milieu naturel le plus proche, si cela est possible* ». Ces techniques alternatives peuvent être les puits d'infiltration, les noues, les tranchées drainantes, les enrobés poreux...

Cette gestion durable et intégrée des eaux pluviales, obligatoire sur le territoire communautaire, présente de nombreux avantages considérables :

- La réduction de la saturation des réseaux et donc une réduction des inondations,
- Le réapprovisionnement des nappes servant à l'alimentation en eau potable,
- La diminution des coûts de gestion du service d'assainissement par temps de pluie,
- La lutte contre les îlots de chaleur et la réintroduction de la biodiversité.

Avec plus de 1000 réalisations, c'est plus de 26 % de son territoire qui est aujourd'hui géré en pluvial par les techniques alternatives. Ces réalisations mises bout à bout équivalent à une ville de près de 26 000 habitants qui ne produirait plus d'eaux pluviales au réseau public de collecte.

Il est important de souligner que tous les secteurs gérés de la sorte n'ont connu jusqu'alors aucun problème lors de l'orage d'occurrence centennale. La démonstration est ainsi faite de l'efficacité de ces techniques qui créent une urbanisation sécurisée au regard du risque inondation par ces eaux pluviales.

Cette bonne gestion des eaux pluviales permet à DOUAISIS AGGLO d'être conforme au regard des exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 en rejetant au milieu naturel moins de 5% des volumes collectés par ses réseaux sur les systèmes d'assainissement de Douai, Féchain et Aubigny-au-Bac.

Le développement des techniques alternatives et la politique de déconnexion des eaux pluviales devrait permettre l'atteinte de la conformité en 2026 pour le système d'assainissement de Goelzin et 2027 pour celui de Sin-le-Noble.

DOUAISIS AGGLO a mis en œuvre un réseau de 8 piézomètres visant à contrôler l'absence d'impact sur la qualité de la nappe phréatique de sa politique d'infiltration pluviale en contrôlant de multiples paramètres.

Pour fonctionner correctement ces diverses techniques doivent être entretenues et contrôlées. Parmi les contrôles, il existe :

- **Les tests au perméamètre**, qui ont pour but de contrôler la perméabilité, notamment, des enrobés poreux.  
Si celle-ci est inférieure à 1cm/s, un décolmatage doit être effectué (Envoi d'eau à forte pression sur l'enrobé afin de mettre les particules en suspension. Puis le tout est aspiré)
- **Les tests à la fumée**, qui sont destinés à vérifier que les eaux pluviales soient bien gérées à la parcelle et non envoyées dans le réseau d'assainissement public.  
Pour cela, une fumée est injectée dans le réseau public. Si elle ressort au droit d'une gouttière d'une des habitations avoisinantes, cela signifie que ces eaux ne sont pas infiltrées.

En 2023, des contrôles visuels des enrobés poreux ont été réalisés sur Douai (Parking de la Faculté de Droit, Cité de la Verrerie, Parking de l'Orangerie, Cité du Godion), Waziers (rue du 19 mars 1962) et Lambres-lez-Douai (Lotissement Delestraint).

Des tests à la fumée ont également été réalisés à Hamel afin d'identifier les branchements d'eaux pluviales provoquant le dysfonctionnement du réseau d'assainissement sous-vide.

## **7 L'INTEGRATION D'URBANISATION NOUVELLE AU PATRIMOINE AFFERME**

A l'issue de ces tests, DOUAISIS AGGLO procède éventuellement au transfert des ouvrages au sein du périmètre affermé pour en assurer l'entretien et l'exploitation, tout comme la gestion après rétrocession au domaine public des ouvrages d'assainissement sous conditions de réalisations des tests définis par l'Agence de l'Eau au travers la Charte Qualité (tests d'étanchéités conformes, pénétrogrammes conformes, inspection télévisée conformes...).

En 2023, il n'y a pas eu d'intégration au patrimoine faisant suite à des projets d'urbanisation nouvelle.

## 8 L'AUTOSURVEILLANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

Les systèmes d'assainissement doivent être mis sous autosurveillance pour les déversoirs collectant une charge brute de pollution organique supérieure à 120 kg/jour, ainsi l'efficacité du système d'épuration doit être contrôlé conformément à l'arrêté du 22 décembre 1994 modifié par l'arrêté du 22 juin 2007.

Pour DOUAISIS AGGLO, l'autosurveillance équipe **42 points** sur les 3 unités techniques du territoire.

Ces points se situent majoritairement sur des déversoirs d'orage (DO) ; il s'agit d'ouvrages placés sur les réseaux unitaires ayant pour but de laisser écouler, par temps sec tous les effluents vers l'usine d'épuration ; et par temps de pluie, à partir d'un seuil dit « débit de référence », de déverser vers le milieu naturel, pour éviter le lessivage des usines d'épuration.

On dénombre, en 2023, 211 déversoirs d'orage dont 40 sous autosurveillance continue : 23 sur l'UT Douai, 5 sur l'UT de Sin et 12 sur l'UT d'Arleux.

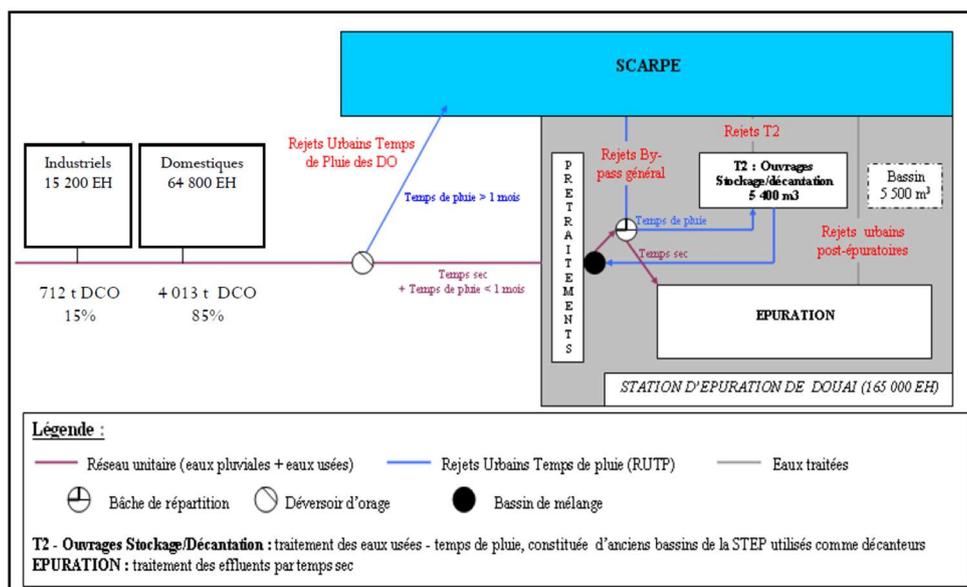
Un système d'assainissement est conforme pour le critère collecte si le volume annuel déversé par temps de pluie est inférieur à 5% du volume annuel généré par le système de collecte par tous temps.

### 8.1 Autosurveillance de l'UT de Douai

L'unité technique de Douai est découpée en 5 bassins versants (visibles en Annexe 1), il s'agit de Polygone, Vauban, GC 35, Pont du Fort et Solitude.

Ce bassin de collecte présente au total :

- 70 stations de relèvement ou de refoulement, dont une principale pour chaque bassin versant qui reprend la totalité des effluents de la zone afin de les amener à la station d'épuration de Douai,
- 108 déversoirs d'orage (DO) dont 23 autosurveillés,
- 9 bassins de rétention des premières eaux pluviales (volume utile : 8 386 m<sup>3</sup>)
- 7 pluviomètres



Les effluents déversés et autosurveillés sont des rejets urbains de temps de pluie (RUTP) au niveau des DO et des rejets de la STEP de Douai (rejets d'eaux épurées, rejets A2 : trop plein des bassins d'orages et by-pass général).

## Les déversoirs d'orage

Bassins versants	Volumes d'eaux déversés par temps de pluie (m <sup>3</sup> )	Charge DCO estimée (kg)	Charge en MES estimée (kg)
Pont du Fort	6 916	380	1 072
Vauban	90 455	4 974	14 020
GC 35	33 588	1 847	5 206
Polygone	99 656	5 481	15 446
Solitude	104 483	513	1 445
<b>TOTAL</b>	<b>335 098</b>	<b>13 195</b>	<b>37 189</b>

*NB : Les concentrations en DCO et MES déversées au milieu naturel par temps de pluie sont estimées 155 mg/l et 73 mg/L et correspondent aux concentrations mesurées sur les déversements en entrée de STEP.*

Ainsi par temps de pluie, 13 tonnes de DCO pour 335 098 m<sup>3</sup> ont été déversées dans le milieu naturel sur l'ensemble des déversoirs autosurveillés.

Le taux de déversement sur les déversoirs réglementaires est de 3,55% en 2023. Toutefois la moyenne sur 5 ans s'élève à 5,38%, dépassant le seuil de conformité de 5%. Le système d'assainissement de DOUAI est donc jugé « en cours de conformité » et un plan d'action va être défini pour assurer le retour à la conformité en réduisant les déversements au milieu naturel.

Le dépassement du seuil de 5% est lié aux déversements des années 2020 et 2021 qui ont été marquées par des difficultés d'exploitation en lien avec le COVID en 2020 et une pluviométrie exceptionnelle en 2021.

## Rejets STEP Douai – rejets d'eaux usées

En 2023, l'usine d'épuration de Douai a reçu en entrée de station 4 336 tonnes de DCO et en a rejeté 175 tonnes à la Scarpe, soit 96% d'efficacité.

## Rejets STEP Douai – trop plein et by-pass

Sur l'usine d'épuration, par temps de pluie, des rejets d'effluents peuvent se faire directement au milieu naturel, via le trop plein des bassins d'orages ou le by-pass général de la station.

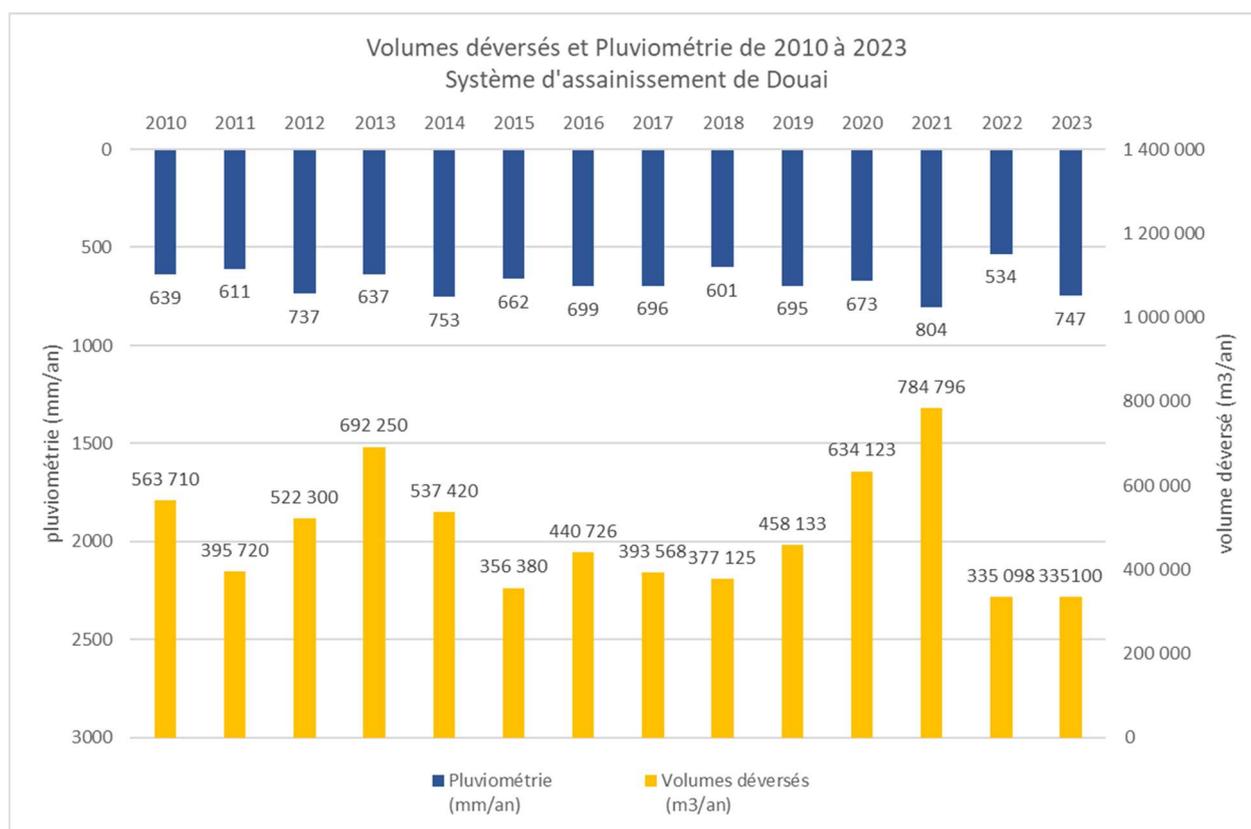
En 2023, 609 530 m<sup>3</sup> d'effluents comportant 106 tonnes de DCO ont été déversés.

## Rendement global de l'UT de Douai (réseaux et STEP)

**Ainsi donc le rendement général de temps de pluie en termes de charge de DCO déversée est de 97% sur l'UT de Douai. Cela signifie que 97% de la charge polluante collectée sur le système est traitée par la station d'épuration.**

Les volumes déversés sur le réseau en 2023 sont équivalents à ceux de 2022, malgré une pluviométrie bien plus importante, cependant la pollution déversée (charge DCO) est réduite de plus de 50%. En effet, des opérations d'entretien ont permis de maximiser le volume d'effluents envoyés vers la STEP et de déverser des effluents plus dilués au niveau des déversoirs d'orage.

Les déversements en entrée de STEP sont légèrement inférieurs à ceux de 2021, pour une pluviométrie équivalente.



## 8.2 Autosurveillance de l'UT de Sin-le-Noble

L'unité technique de Sin est découpée en 3 bassins versants, il s'agit de Dechy, Guesnain, Sin-le-Noble et Roucourt.

Ce bassin de collecte présente au total :

- 9 stations de relèvement/refoulement amenant les eaux en station de Sin le Noble,
- 34 déversoirs d'orage, dont 4 DO sont autosurveillés
- 1 bassin de rétention des 1<sup>ères</sup> eaux pluviales (800 m<sup>3</sup> à Guesnain)
- 3 pluviomètres

### Les déversoirs d'orage

Bassins versants	Volumes d'eaux déversés par temps de pluie (m <sup>3</sup> )	Charge DCO estimée (kg)	Charge en MES estimée (kg)
Gagarine	17 030	2 555	1 396
Ferrer 2	35 894	5 384	2 943
Sticker	143 461	21 519	11 764
Loffre	36 325	5 449	2 979
<b>TOTAL</b>	<b>232 710</b>	<b>34 907</b>	<b>19 082</b>

*NB : Les concentrations en DCO et MES sont respectivement estimées à 150 mg/L et 82 mg/L. Ces concentrations ont été mesurées sur le déversoir en entrée de la STEP de Sin le Noble.*

Ainsi par temps de pluie, 34,9 tonnes de DCO pour 232 710 m<sup>3</sup> ont été déversées dans le milieu naturel pour les déversoirs faisant l'objet d'une autosurveillance.

Le taux de déversement sur les déversoirs réglementaires est de 7,91% (contre 10,2% en 2022), avec une moyenne de 12,12% sur 5 ans. Le système d'assainissement de de SIN LE NOBLE bénéficie d'un plan d'action pour l'atteinte de la conformité temps de pluie et est donc classé « en cours de conformité ».

### Rejets STEP Sin-le-Noble– rejets d'eaux usées

En 2023, l'usine d'épuration de Sin-le-Noble a reçu en entrée de station 722 tonnes de DCO et en a rejeté 42 tonnes au milieu naturel, soit 94,2% d'efficacité.

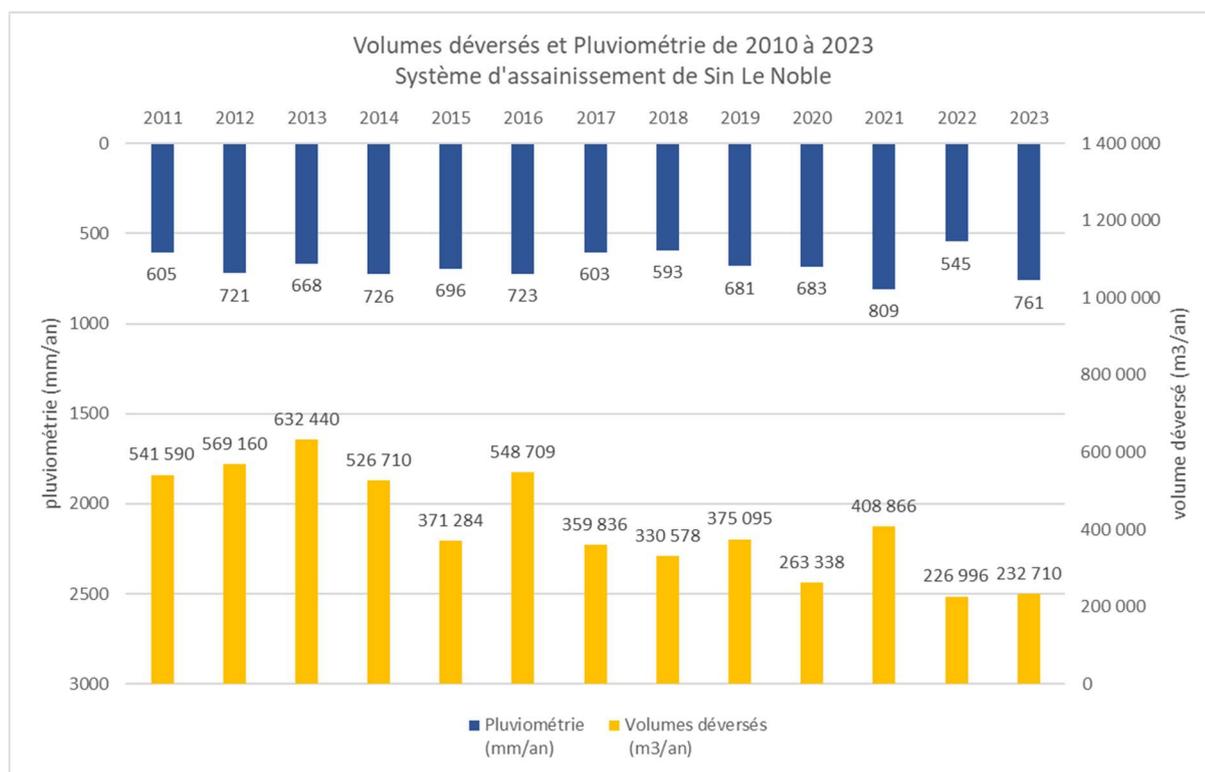
### Rejets STEP Sin-le-Noble – trop plein et by-pass

Sur l'usine d'épuration, par temps de pluie, des rejets d'effluents peuvent se faire directement au milieu naturel, via le trop plein des bassins d'orages ou le by-pass général de la station.

En 2023, 46 515 m<sup>3</sup> d'effluents comportant 7,62 tonnes de DCO ont été déversés.

### Rendement global de l'UT de Sin

**Ainsi donc le rendement général de temps de pluie est de l'ordre de 94,7% sur le système d'assainissement de Sin-le Noble.**



Les déversements sur le réseau sont équivalents en volume à ceux de 2022, malgré une pluviométrie beaucoup plus importante. Cette diminution est le résultat du plan d'action comprenant des opérations de déconnexion des eaux pluviales, la mise en séparatif des réseaux, la fiabilisation de la mesure et visant à passer sous le seuil des 5% de déversements dès 2027.

Le contributeur le plus important aux déversements reste le DO Sticker (62% des volumes déversés). Les travaux de création d'un bassin de 2900 m<sup>3</sup> doivent démarrer fin 2024 afin de stocker les effluents par temps de pluie avant de les renvoyer vers la station d'épuration et ainsi diminuer les déversements sur ce déversoir.

En 2023, un bassin de la STEP de Sin le Noble a également été réhabilité afin de stocker d'avantage d'effluents en entrée de STEP par temps de pluie. Ce bassin représente un volume additionnel de 500 m<sup>3</sup>.

### 8.3 Autosurveillance de l'UT de GOEULZIN

L'unité technique de Goeulzin est constituée de 3 communes : Goeulzin, Férin et Cantin.

Ce bassin de collecte présente au total :

- 15 stations de relèvement/refoulement amenant les eaux en station de Goeulzin,
- 12 déversoirs d'orage, dont 3 DO sont autosurveillés
- 3 bassins de rétention des 1<sup>ères</sup> eaux pluviales (1 300 m<sup>3</sup>)
- 1 pluviomètre

#### Les déversoirs d'orage

Bassins versants	Volumes d'eaux déversés par temps de pluie (m <sup>3</sup> )	Charge DCO estimée (kg)	Charge en MES estimée (kg)
Molinel (ancienne STEP) à Cantin	20 390	9 808	5 505
Bapaume à Férin	7 083	3 407	1 912
Marais à Goeulzin	22 276	10 715	6 015
<b>TOTAL</b>	<b>49 749</b>	<b>23 930</b>	<b>13 432</b>

*NB : Les concentrations en DCO et MES sont respectivement estimées à 481 mg/L et 270 mg/L. Ces concentrations correspondent aux analyses en entrée de STEP lors des événements pluvieux supérieurs à 2mm/jour.*

Ainsi par temps de pluie, 23,9 tonnes de DCO pour 49 749 m<sup>3</sup> ont été déversées dans le milieu naturel pour les déversoirs faisant l'objet d'une autosurveillance.

Le taux de déversement sur les déversoirs réglementaires est de 17,43%, avec une moyenne de 16,43% sur 5 ans. L'UT de GOEULZIN bénéficie d'un plan d'action pour l'atteinte de la conformité temps de pluie et est donc classée « en cours de conformité ».

#### Rejets STEP Goeulzin – rejets d'eaux usées

En 2023, l'usine d'épuration de Goeulzin a reçu en entrée de station 96 tonnes de DCO et en a rejeté 4 tonnes au milieu naturel, soit 95,6% d'efficacité.

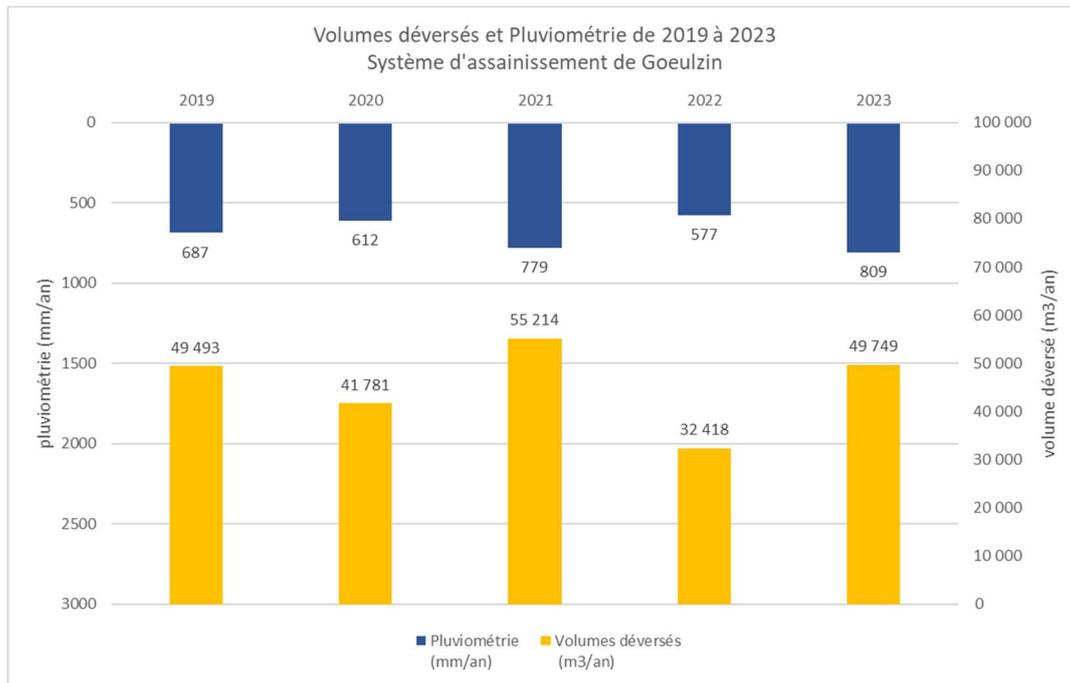
#### Rejets STEP Goeulzin – trop plein et by-pass

Sur l'usine d'épuration, par temps de pluie, des rejets d'effluents peuvent se faire directement au milieu naturel, via le trop plein des bassins d'orages ou le by-pass général de la station.

En 2023, 2161 m<sup>3</sup> d'effluents comportant 1 tonne de DCO ont été déversés.

## Rendement global de l'UT de Goeulzin

**Ainsi le rendement général de temps de pluie est de l'ordre de 79% sur l'UT de Goeulzin.**



Le système de collecte de Goeulzin reste classé en cours de conformité, les volumes déversés étant supérieurs à 5% du volume total collecté par le système d'assainissement.

Les actions se poursuivent donc pour atteindre la conformité en 2027. Ainsi en 2023, 1 km de canalisation a été réhabilité afin de diminuer les entrées d'eaux claires parasites dans les réseaux.

Une étude va être réalisée pour coordonner le fonctionnement des bassins des anciennes STEP de Cantin et de Goeulzin et du bassin du Stade à Férin et optimiser ainsi leur remplissage et le déstockage des eaux pluviales dans l'objectif de limiter les déversements au DO Marais à Goeulzin.

Les déversoirs d'orage Marais et Molinel, principaux contributeurs des déversements, vont être modélisés afin d'améliorer la compréhension de leur fonctionnement et de fiabiliser la mesure des déversements.

Les travaux de déracordement vont se poursuivre selon le plan d'action défini pour l'atteinte de la conformité avec la rue Ferry, la rue Lefebvre et la rue de Roucourt à Goeulzin.

## 9 L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### 9.1 Les abonnés et le SPANC

Lorsque aucun réseau de collecte ne passe à proximité d'une habitation, le propriétaire doit faire installer sur sa parcelle un système d'épuration individuel des eaux usées (composé d'une fosse toutes eaux pour retenir les déchets et les graisses, et d'un système d'épandage souterrain pour épurer puis infiltrer les eaux dans le sol). **On parle alors d'assainissement non collectif (ANC).**

Sur le territoire communautaire, un zonage d'assainissement a été réalisé en 1997 pour l'unité de Douai et en 2006 pour les unités de Sin-le-Noble et d'Arleux afin de répertorier le nombre d'habitations en ANC.

A la suite de ce zonage, un diagnostic puis des contrôles annuels de conformité des installations sont réalisés par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), créé en 2006 sur l'ensemble du territoire communautaire et délégué au fermier du réseau.

Le SPANC contrôle aussi bien les installations neuves qu'anciennes, grâce à un mode de gestion mixte (c'est-à-dire par un technicien de DOUAISIS AGGLO pour gérer le service, conseiller et accompagner les usagers, et un agent du délégataire pour réaliser les contrôles).

En 2023, le SPANC c'est :

- **152 abonnés**, soit 0,34% des abonnés du territoire.
- **88 conventions** signées soit 58% des dispositifs du territoire (convention intégrant le contrôle et l'entretien du dispositif d'ANC)
- 14 vidanges fosses toutes eaux (FTE).

DOUAISIS AGGLO, peut apporter des aides financières pour la mise en conformité d'installation d'ANC à concurrence de 10 000€ TTC de travaux dans la limite de 2 installations par an.

**Dans ce cadre, en 2023, des travaux ont été réalisés pour 2 filières ANC sur les communes de FERIN et LAMBRES-LEZ-DOUAI.**

En contrepartie, le propriétaire accepte d'être assujéti à la redevance d'assainissement non collectif. L'entretien et le bon fonctionnement des installations d'ANC sont alors confiés à DOUAISIS AGGLO, par voie de convention.

### 9.2 La conformité des installations

Dans le cadre de la réglementation, le délégataire effectue pour DOUAISIS AGGLO des contrôles de bon fonctionnement des dispositifs.

En 2022, 39 dispositifs d'assainissement non-collectif ont été contrôlés (39 en 2020 et 78 en 2021).

Unités techniques	Nombre total d'installations	Nombre d'installations conformes	Taux de conformité 2023	Taux de conformité 2022	Taux de conformité 2021
DOUAI	53	41	77,36%	73,58%	68,50%
SIN-LE-NOBLE	26	15	57,69%	56,00%	53,80%
ARLEUX	73	49	67,12%	66,22%	65,80%
<b>TOTAL</b>	<b>152</b>	<b>105</b>	<b>69,08%</b>	<b>67,11%</b>	<b>64,70%</b>

## 10 LE TRAITEMENT DES EFFLUENTS

### 10.1 Le bilan épuratoire de l'usine d'épuration de Sin-le-Noble



#### **Capacités nominales de traitement :**

Débit nominal journalier : 4 340 m<sup>3</sup>/j

Bassin de collecte : Dechy, Guesnain, Sin-le-Noble et Roucourt

Charges de pollution admissibles :

DCO : 2 780 kg/j

DBO5 : 1 380 kg/j

MES : 900 kg/j

NGL 369 kg/j

Pt : 80 kg/j

#### Volumes d'effluents et charges de pollution reçus :

En 2023, l'usine a reçu 2 009 776 m<sup>3</sup> d'eaux usées (1 596 839 m<sup>3</sup> en 2022) soit un débit moyen journalier de 5 506 m<sup>3</sup>/j.

Le taux de charge par rapport à la charge nominale : 127% en volume, 71,2% en DCO ; 42,2% en DBO5 ; 83,2% en MES.

SIN LE NOBLE	DCO		DBO5		MES		NGL		P total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
<b>ENTREE</b>										
Pollution entrante (t/an)	722	674	213	232	273	236	75	80	8	9,5
Pollution éliminée (t/an)	680	637	204	226	264	231	66	72	8	8,5
<b>SORTIE</b>										
Pollution sortante (t/an)	42	37	9	5,8	9	5,33	8	7,8	1	1
Qualité des rejets (mg/l)	19,83	22,87	4,04	3,54	4,31	3,27	3,97	4,77	0,34	0,58
Normes de rejets (mg/l)	100		25		35		15		2	
Rendement épuratoire	94,2%	94,5%	96,0%	97,5%	96,7%	97,7%	88,8%	90,3%	91,3%	90,0%

Bilan général : 24 prélèvements sur les 24 réglementaires sur les eaux épurées ont été réalisés avec un bilan global réglementaire conforme.

#### **Réhabilitation d'un ancien ouvrage en bassin d'orage**



Toujours dans l'optique de diminuer les déversements au milieu naturel par temps de pluie, en 2023, c'est un bassin de 340 m<sup>3</sup> (près de 500 m<sup>3</sup> utiles après travaux) qui a été réhabilité sur la STEP de Sin-le-Noble en 2023. Cet ouvrage vient s'ajouter au bassin de 1650 m<sup>3</sup> créé dans l'ancien clarificateur de la station d'épuration, et permet de stocker d'avantage d'effluents en entrée de station par temps de pluie. Ces effluents sont ensuite réinjectés dans le traitement, à débit limité pour garantir le bon fonctionnement de la station.

## 10.2 Le bilan épuratoire de l'usine d'épuration d'Arleux



### **Capacités nominales de traitement :**

Débit nominal journalier : 1 640 m<sup>3</sup>/j

Bassin de collecte : Arleux, Hamel, Lécluse et Palluel

Charges de pollution admissibles :

- DCO : 950 kg/j                      DBO5 : 423 kg/j
- MES : 628 kg/j                      NGL : 80 kg/j
- Pt : 18 kg/j

### Volumes d'effluents et charges de pollution reçus :

En 2023, l'usine d'épuration d'Arleux a reçu 393 437m<sup>3</sup> (contre 322 939 m<sup>3</sup> en 2022) d'eaux usées soit un débit moyen journalier de 1077 m<sup>3</sup>/j.

Le taux de charge par rapport à la charge nominale : 65,7% en volume ; 40,9% en DCO ; 28,8% en DBO5 ; 20,9% en MES.

ARLEUX	DCO		DBO5		MES		NGL		P total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
<b>ENTREE</b>										
<b>Pollution entrante (t/an)</b>	142	176	45	54	48	74	20	21	2	3
<b>Pollution éliminée (t/an)</b>	133	167	43	53	47	73	18	19	2	2
<b>SORTIE</b>										
<b>Pollution sortante (t/an)</b>	9,2	8,5	1,9	1,5	1,2	1,3	2,3	2,2	0,3	0,2
<b>Qualité des rejets (mg/l)</b>	22,8	26,2	4,6	4,7	2,9	3,9	5,8	6,6	0,7	0,6
<b>Normes de rejets (mg/l)</b>	125		25		35		20		2	
<b>Rendement épuratoire</b>	<b>93,5%</b>	<b>95,1%</b>	<b>95,8%</b>	<b>97,2%</b>	<b>97,6%</b>	<b>98,3%</b>	<b>88,4%</b>	<b>89,8%</b>	<b>86,7%</b>	<b>92,9%</b>

Bilan général : 12 prélèvements réglementaires sur les eaux épurées ont été réalisés avec un bilan global réglementaire conforme.

Le fonctionnement de la STEP est satisfaisant.

### 10.3 Le bilan épuratoire de l'usine d'épuration d'Aubigny-au-Bac



#### **Capacités nominales de traitement :**

Débit nominal journalier : 1 420 m<sup>3</sup>/j

Bassin de collecte : Aubigny-au-Bac, Aubencheul-au-Bac, Brunémont et Bugnicourt.

Charges de pollution admissibles :

- DCO : 753 kg/j                      DBO5 : 348 kg/j
- MES : 440 kg/j                      NGL : 73 kg/j
- Pt : 20 kg/j

#### Volumes d'effluents et charges de pollution reçus :

En 2023, l'usine d'épuration d'Aubigny-au-Bac a reçu 323 892 m<sup>3</sup> d'eaux usées (contre 267 901 m<sup>3</sup> en 2022) soit un débit moyen de 887 m<sup>3</sup>/j.

Le taux de charge par rapport à la charge nominale : 62,5% en volume ; 29,7% en DCO ; 17,8% en DBO5 ; 15,7% en MES.

AUBIGNY AU BAC	DCO		DBO5		MES		NGL		P total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
<b>ENTREE</b>										
<b>Pollution entrante (t/an)</b>	82	95	23	28	25	33	11	13	1	1
<b>Pollution éliminée (t/an)</b>	74	85	21	26	24	32	9	11	1	1
<b>SORTIE</b>										
<b>Pollution sortante (t/an)</b>	7,7	9,6	1,3	1,6	0,8	1,1	2,0	2,2	0,1	0,1
<b>Qualité des rejets (mg/l)</b>	23,8	34,0	4,1	5,6	2,4	3,9	6,1	7,6	0,5	0,5
<b>Normes de rejets (mg/l)</b>	125		25		35		20		2	
<b>Rendement épuratoire</b>	<b>90,6%</b>	<b>89,9%</b>	<b>94,2%</b>	<b>94,3%</b>	<b>97,0%</b>	<b>96,7%</b>	<b>82,0%</b>	<b>83,1%</b>	<b>86,7%</b>	<b>86,7%</b>

Bilan général : 12 prélèvements réglementaires sur les eaux épurées ont été réalisés avec un bilan global réglementaire conforme.

La STEP a été impactée en janvier 2023 par une arrivée importante de graisses dont l'origine n'a pas été trouvée malgré les investigations.

Le fonctionnement de la STEP est satisfaisant.

## 10.4 Le bilan épuratoire de la lagune d'Estrées

	<b>Capacités nominales de traitement :</b>
	Débit nominal journalier : 100 m <sup>3</sup> /j
	Bassin de collecte : Estrées
	Charges de pollution admissibles :
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DCO : 100 kg/j                      DBO5 : 40 kg/j</li> <li>- MES : 70 kg/j                        NGL : - kg/j</li> <li>- Pt : - kg/j</li> </ul>

### Volumes d'effluents et charges de pollution reçus :

En 2023, la lagune d'Estrées a reçu 87 406 m<sup>3</sup> (60 990 m<sup>3</sup> en 2022) d'eaux usées soit un débit moyen journalier de 239 m<sup>3</sup>/j.

Le taux de charge par rapport à la charge nominale : 239% en volume, 74% en DCO, 75% en DBO5 et 38,6% en MES.

ESTREES	DCO		DBO5		MES		NGL		P total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
<b>ENTREE</b>										
Pollution entrante (t/an)	27	27	11	8	10	7	3	4	0	0
Pollution éliminée (t/an)	23	25	11	8	9	6	1	3	0	0
<b>SORTIE</b>										
Pollution sortante (t/an)	4,4	2,6	0,2	0,1	0,4	0,6	1,9	1,1	0,2	0,1
Qualité des rejets (mg/l)	63,9	49,4	3,2	2,1	6,4	11,8	28,2	20,9	0,5	0,5
Normes de rejets (mg/l)	125		35		150		-		-	
Rendement épuratoire	83,8%	90,5%	98,0%	98,6%	95,6%	90,6%	41,1%	70,0%	50,0%	70,0%

Bilan général : 1 prélèvement réglementaire a été réalisé avec un bilan global réglementaire conforme.

La lagune est en surcharge hydraulique. Ses performances épuratoires restent toutefois satisfaisantes. Une étude a été réalisée sur le système de collecte pour identifier les secteurs apportant des eaux claires parasites (infiltrations d'eaux de nappes, eaux pluviales). Des travaux vont être réalisés en 2024 dans la rue de Gouy.

### **Curage de la lagune**

Le curage du 1<sup>er</sup> bassin de la lagune a été réalisé en septembre 2023. Les boues évacuées ont été valorisées en épandage agricole. Un curage complémentaire va être réalisé en 2024, la technique employée n'ayant pas permis de retirer suffisamment de boues.



## 10.5 Le bilan épuratoire de l'usine d'épuration de Féchain



### **Capacités nominales de traitement :**

Débit nominal journalier : 630 m<sup>3</sup>/j

Bassin de collecte : Féchain, Fressain, Hem-Lenglet et Fressies

Charges de pollution admissibles :

- DCO : 630 kg/j
- MES : 330 kg/j
- Pt : 17 kg/j
- DBO5 : 290 kg/j
- NGL : 50 kg/j

### Volumes d'effluents et charges de pollution reçus :

En 2023, l'usine d'épuration de Féchain a reçu 230 100 m<sup>3</sup> (210 889 m<sup>3</sup> en 2022) d'eaux usées soit un débit moyen journalier de 630 m<sup>3</sup>/j.

Le taux de charge par rapport à la charge nominale : 100,1% en volume, 45,9% en DCO, 27,6% en DBO5 et 38,5% en MES.

FECHAIN	DCO		DBO5		MES		NGL		P total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
<b>ENTREE</b>										
Pollution entrante (t/an)	105	108	29	32	46	36	12	13	1	1
Pollution éliminée (t/an)	101	102	28	32	46	35	11	11	1	1
<b>SORTIE</b>										
Pollution sortante (t/an)	4,9	5,7	1,1	0,9	0,8	0,9	1,4	1,4	0,2	0,1
Qualité des rejets (mg/l)	20,2	27,1	4,4	4,1	3,3	4,1	5,7	6,4	0,8	0,7
Normes de rejets (mg/l)	125		25		35		15		2	
Rendement épuratoire	95,4%	94,7%	96,4%	97,3%	98,3%	97,6%	88,5%	89,4%	83,3%	87,5%

Bilan épuratoire : 12 prélèvements réglementaires sur les eaux épurées ont été réalisés.

Le fonctionnement de la STEP est satisfaisant.



### **Pollution chargée en graisses**

En mai 2023, la STEP a été impactée par une arrivée de produits suspects (probablement des produits laitiers). Les enquêtes réalisées en collaboration avec les services de NOREADE (dont certaines communes rejettent leurs effluents vers la station d'épuration de Féchain) n'ont pas permis de retrouver l'origine du rejet. Ces arrivées ont été récurrentes en 2022 et 2023 à la STEP de Féchain et nécessitent la modification des consignes de traitement pour limiter l'impact sur le milieu naturel (sous-tirage des boues, oxygénation complémentaire).

## 10.6 Le bilan épuratoire de l'usine d'épuration de Gœulzin



### **Capacités nominales de traitement :**

Débit nominal journalier : 1 440 m<sup>3</sup>/j

Bassin de collecte : Gœulzin et Férin

Charges de pollution admissibles :

- DCO : 600 kg/j
- MES : 270 kg/j
- Pt : 15 kg/j
- DBO5 : 400 kg/j
- NGL : 60 kg/j

### Volumes d'effluents et charges de pollution reçus :

En 2023, l'usine d'épuration de Gœulzin a reçu 233 535 m<sup>3</sup> (204 669 m<sup>3</sup> en 2022) d'eaux usées soit un débit moyen de 639 m<sup>3</sup>/j.

Le taux de charge par rapport à la charge nominale : 44,4% en volume, 44% en DCO, 23,3% en DBO5 et 31,1% en MES.

GOEULZIN	DCO		DBO5		MES		NGL		P total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
<b>ENTREE</b>										
Pollution entrante (t/an)	96	119	34	41	31	45	14	14	1	1
Pollution éliminée (t/an)	92	115	33	40	30	44	13	13	1	1
<b>SORTIE</b>										
Pollution sortante (t/an)	4,2	4,6	0,7	1,0	0,7	0,7	0,9	0,8	0,2	0,1
Qualité des rejets (mg/l)	17,6	22,4	3,0	5,0	3,0	3,6	3,8	4,1	0,8	0,7
Normes de rejets (mg/l)	125		25		35		15		2	
Rendement épuratoire	95,6%	96,2%	97,8%	97,5%	97,6%	98,4%	93,6%	94,1%	87,5%	90,0%

Bilan général : 12 prélèvements réglementaires sur les eaux épurées ont été réalisés avec un bilan global réglementaire conforme.

Le fonctionnement de la STEP est satisfaisant.



### **Pollution aux hydrocarbures :**

En avril 2023, la STEP a toutefois été impactée par une arrivée de fioul, résultant probablement d'un débordement de cuve d'hydrocarbures à proximité du réseau d'assainissement. Les enquêtes de terrain n'ont pas permis de retrouver le pollueur.

La pollution s'est cantonnée au dégraisseur (prétraitement de la station d'épuration) et les hydrocarbures ont été pompés sans impacter le traitement.

Les graisses, polluées par les hydrocarbures, ont dû être envoyées en centre de traitement agréé au lieu d'être valorisées en STEP de Douai.

## 10.7 Le bilan épuratoire de l'usine d'épuration de Douai

	<p><b>Capacités nominales de traitement :</b></p> <p>Débit nominal journalier : 30 000 m<sup>3</sup>/j</p> <p>Bassin de collecte : Douai, Flers-en-Escrebieux, Cuincy, Courchelettes, Esquerchin, Lambres-lez-Douai, Lauwin-Planque, Waziers.</p> <p>Charges de pollution admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DCO : 16 000 kg/j                      DBO5 : 9 000 kg/j</li> <li>- MES : 15 000 kg/j                      NGL : 2 000 kg/j</li> <li>- Pt : 500 kg/j</li> </ul>
---	--

### Volumes d'effluents et charges de pollution reçus :

En 2023, l'usine d'épuration de Douai a traité 8 502 804 m<sup>3</sup> d'eaux usées (7 279 140 m<sup>3</sup> en 2022), soit un débit moyen de 23 295 m<sup>3</sup>/j.

Le taux de charge par rapport à la charge nominale : 77,7% en volume, 74,2% en DCO, 46% en DBO5 et 28,5% en MES.

DOUAI	DCO		DBO5		MES		NGL		P total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
<b>ENTREE</b>										
<b>Pollution entrante (t/an)</b>	4336	4097	1511	1468	1563	1452	417	407	47	47
<b>Pollution éliminée (t/an)</b>	4160	3939	1479	1436	1539	1429	383	375	44	44
<b>SORTIE</b>										
<b>Pollution sortante (t/an)</b>	175,5	158,0	31,7	32,7	24,1	23,0	33,9	32,2	3,1	2,7
<b>Qualité des rejets (mg/l)</b>	21,1	21,9	3,8	4,5	2,9	3,2	4,1	4,5	0,4	0,4
<b>Normes de rejets (mg/l)</b>	90		25		30		10		1	
<b>Rendement épuratoire</b>	<b>96,0%</b>	<b>96,1%</b>	<b>97,9%</b>	<b>97,8%</b>	<b>98,5%</b>	<b>98,4%</b>	<b>91,9%</b>	<b>92,1%</b>	<b>93,3%</b>	<b>94,2%</b>

Bilan général : 156 prélèvements, dont 124 dans des conditions normales d'exploitation, ont été réalisés avec un bilan global réglementaire conforme.

Le fonctionnement de la STEP est satisfaisant en termes de traitement mais la gestion des débits entrants au niveau des prétraitements doit être surveillée. Plusieurs dépassements en NH4 ont été observés en lien avec des dysfonctionnements de sonde par exemple mais également en raison de déversements importants en entrée de station par temps de pluie. Depuis les travaux réalisés en septembre 2023 et décrits ci-dessous, les volumes envoyés vers la station d'épuration, et, par conséquent, les volumes déversés par temps de pluie, ont augmenté. Un nombre de dépassements trop important, non justifiés par des conditions d'exploitation exceptionnelles (panne, pluviométrie importante) pourrait engendrer une non-conformité du traitement de la station d'épuration. Une étude va donc être réalisée afin d'améliorer la régulation des débits entrants et la vidange des bassins temps de pluie.

Début 2023, les performances de la station ont également été impactées par les suites de la pollution au cadmium de 2022. Les difficultés de gestion des boues polluées ont eu pour conséquence une augmentation de la charge dans les bassins et un départ de boue vers le milieu naturel survenu le 16 janvier 2023 mais heureusement très rapidement maîtrisé et sans impact sur le milieu.

## Une station d'épuration très impactée par les lingettes !

En juin 2023, le débordement du prétraitement Vauban a mis à jour une problématique d'engorgement de la station d'épuration de Douai par les lingettes.

Les lingettes jetables, qu'il est pourtant interdit de jeter dans les toilettes se sont accumulées dans les différents ouvrages en entrée de station et ont provoqué des bouchons limitant de fait le débit en entrée de station. Le curage des prétraitements et de la bache de mélange a immédiatement été réalisé mais n'a pas permis de rétablir complètement la situation.

Le décapotage des ouvrages a également mis à jour la dégradation du béton par l'H<sub>2</sub>S provenant des effluents.

Une importante opération, nécessitant de limiter fortement les arrivées d'effluents sur la station, a été organisée en septembre 2023 afin de :

- vidanger complètement le prétraitement Vauban et la bache de mélange,
- réaliser un nettoyage de ces ouvrages
- et démonter 2 vannes papillons de diamètre 500 et 700 mm suspectées d'avoir engendré une accumulation de lingettes entre le prétraitement Vauban et la bache de mélange.



La vidange et le nettoyage des ouvrages ont également permis de programmer un diagnostic du génie-civil de ces ouvrages.

L'opération a nécessité la coordination de nombreuses équipes dans un espace d'intervention réduit :



- SUEZ exploitant de la station d'épuration
- WAGRET, curage et nettoyage des ouvrages
- SET, démontage des vannes papillons et réalisation de manchons sur les conduites
- ALTEREO, diagnostic génie-civil

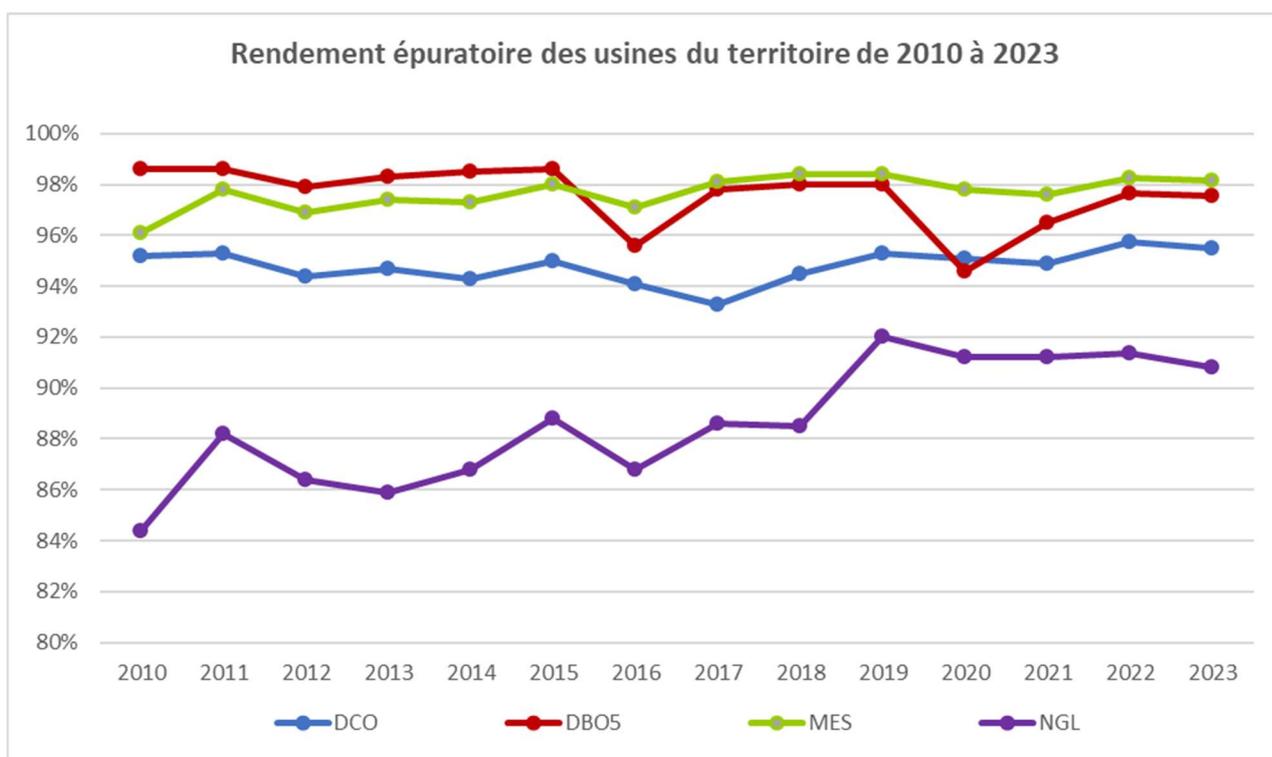
Cette coordination s'est faite en coordination entre SUEZ et DOUAISIS AGGLO. L'engagement de tous a permis de faire de cette opération un succès et de rétablir le bon fonctionnement de la station d'épuration.

Le diagnostic du génie-civil a cependant confirmé la nécessité d'engager des travaux de réhabilitation sur les ouvrages pour les maintenir en fonctionnement jusqu'à une réhabilitation ou une reconstruction complète de la station d'épuration.

## 10.8 Le bilan épuratoire global des usines du territoire communautaire

En 2023, les usines d'épuration communautaires ont reçu 11 780 950 m<sup>3</sup> d'effluents, hors rejets au trop plein en entrée de station par temps de pluie.

	DCO	DBO5	MES	NGL
<b>Pollution entrante (t/an)</b>	5 511	1 865	1 996	552
<b>Pollution éliminée (t/an)</b>	5 263	1 819	1 959	501
<b>Pollution sortante (t/an)</b>	248	45	37	51
<b>Rendement épuratoire</b>	<b>95,5%</b>	<b>97,6%</b>	<b>98,1%</b>	<b>90,8%</b>



## 11 LA GESTION DES SOUS-PRODUITS ET DECHETS

### 11.1 Tonnages générés

#### Usines d'épuration :

L'épuration des eaux usées sur les 7 usines d'épuration et les réseaux de collecte du territoire communautaire génèrent différents sous-produits qu'il est nécessaire d'éliminer, tels que les refus de dégrillage (bois, bouteilles, cannettes, plastiques...), les sables et les graisses issus des prétraitements, ainsi que les boues d'épuration.

	<b>BOUES</b> (Tonnes Matière Sèches hors réactifs)	<b>GRAISSES</b> (Tonnes)	<b>SABLES</b> (Tonnes)	<b>REFUS DE DE-GRILLAGE</b> (Tonnes)
<b>DOUAI</b>	2612	191	154	94*
<b>SIN-LE-NOBLE</b>	582	160	58,76	38,1 m <sup>3</sup>
<b>ARLEUX</b>	74,141	5,24	24,22	2,45 m <sup>3</sup>
<b>AUBIGNY-AU-BAC</b>	58,395	5,24	4,56	0,54 m <sup>3</sup>
<b>ESTREES</b>	100	0	2,5	0,12 m <sup>3</sup>
<b>FECHAIN</b>	52	2,34	30,12	0,5 m <sup>3</sup>
<b>GOEULZIN</b>	57	2,14	24,2	0,5 m <sup>3</sup>
<b>TOTAL</b>	3536	366	298,36	94

*\*les refus de dégrillage des petites STEP sont apportés à DOUAI pour être pesés avant évacuation. Le tonnage sortant de DOUAI comprend donc les apports des autres STEP*

Les graisses issues des stations de Sin le Noble et de l'Arleusis sont apportées à la STEP de DOUAI pour être traitées dans le biomaster.

#### Autres activités :

D'autres déchets et sous-produits sont également emmenés à la station d'épuration de Douai :

- Des graisses extérieures (métiers de bouche, agroalimentaire) : 138 tonnes
- Des matières de vidange : 1 963 tonnes réceptionnées
- Des effluents tiers pour traitement en STEP : 8 273 tonnes
- Les sables de curage des réseaux : 1 725 tonnes
- Les sables de balayage de voiries : 102 tonnes

Par ailleurs, l'usine de traitement des sables qui valorise les sables de curage des voiries, des réseaux et des prétraitements a généré 3 types de sous-produits : DIB (148 tonnes), refus de dégrillage (91 tonnes) et des boues (193 tonnes).

Ce sont ainsi :

- 12 233 tonnes de sous-produits qui ont été amenés en STEP de DOUAI pour traitement
- 4 067 tonnes de sous-produits et déchets qui ont été évacués des STEP dont 3 074 tonnes ont été valorisées (épandage, compostage, recyclage, récupération)

## 11.2 Destination des déchets et sous-produits

### 11.2.1 Les graisses

La majorité des graisses des usines d'épuration du territoire communautaire, ainsi que les graisses provenant d'installations privées (industries agroalimentaires, cantines scolaires, ...) sont envoyées à l'usine d'épuration de Douai afin d'y être traitées en vue d'une valorisation. Au total, 242 tonnes de graisses ont été traitées en station.

Le traitement se fait au niveau d'un réacteur biologique, par un processus d'hydrolyse (dégradation biologique des molécules) produisant eau et boues qui sont envoyés en tête d'usine d'épuration.

### 11.2.2 Les sables

L'ensemble des sables issus des pré-traitements, des curages de réseaux, des balayages de voirie, etc., sont envoyés à l'usine d'épuration de Douai afin d'être valorisés.

La station de Douai dispose d'une unité de traitement des sables permettant leur lavage afin de les réutiliser par la suite en remblaiement sur des chantiers d'assainissement communautaires.

Au total en 2023, 1 827 tonnes de sables ont été traités en station. Les sables lavés ont été stockés pour la réalisation de chantiers d'assainissement en 2024.

### 11.2.3 Les boues d'épuration

Les boues biologiques issues du processus d'épuration et recueillies sur les divers ouvrages équipant les usines (clarificateurs) sont déshydratées puis valorisées afin d'être ensuite épandues sur des terrains agricoles. Le traitement de ces boues est réalisé en usines d'épuration de Douai et de Sin-le-Noble par centrifugation.

#### Les boues de l'usine d'épuration de Douai

L'usine d'épuration de Douai traite ses propres boues mais également celles provenant de l'Arleusis, conformément à l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2006.



Après un épaississement, les boues issues des divers ouvrages d'épuration subissent un essorage grâce à 1 centrifugeuse, produisant une boue de siccité de 21% environ (c'est-à-dire que la boue est sèche à environ 21%, le reste étant de l'eau).

Depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2022 et l'arrêt du sécheur thermique, après déshydratation, les boues sont :

- Soit chaulées pour atteindre une siccité d'environ 30% et destinées à l'épandage agricole
- Soit envoyées directement en compostage

Le bilan d'évacuation des boues de la STEP de DOUAI s'établit de la façon suivante :

	en tonnes de matière sèche*	en tonnes de matière brute*	Siccité*
<b>Boues compostées</b>	265	997	27%
<b>Boues chaulées destinées à l'épandage agricole</b>	2 051	6 616	31%
<b>Boues évacuées en centre agréé</b>	538	1 417	38%
<b>TOTAL</b>	<b>2 854</b>	<b>9 030</b>	

\* le tonnage en matière brute correspond au poids total des boues évacuées, y compris l'eau

\* le tonnage en matière sèche est calculé en multipliant le tonnage en matière sèche par la siccité déterminée lors des analyses des boues.

\* La siccité est le pourcentage de matière sèche (ce que l'on obtient si l'on évapore la totalité de l'eau dans les boues)

Les boues évacuées en centre agréé correspondent aux boues polluées produites en 2022 suite à la pollution aux métaux lourds survenue au mois d'août qui ont été stockées en l'attente de leur évacuation.

Les métaux lourds présents dans les eaux usées se retrouvent en quasi-totalité dans les boues d'épuration. C'est ce qui amène DOUAISSIS AGGLO et son délégataire à mener un programme de contrôle strict. Ainsi ces boues sont contrôlées via des analyses sous 2 formes :

- Liquides, au niveau des bassins d'aération, de façon hebdomadaire afin de contrôler préalablement à leur extraction leur qualité en zinc, cadmium, mercure. Ceci permet de connaître par avance la conformité des boues avant leur traitement.
- Solides, sur chacun des lots de boues traitées avant leur évacuation, où un certain nombre d'analyses, déterminé par l'arrêté du 8 janvier 1998, doivent être réalisés.

En 2023, l'unité de traitement des boues a évacué **5 030 tonnes** de boues brutes dont 7 613 tonnes destinées à la valorisation agricole.

#### Suivi des métaux lourds : l'indice METOX

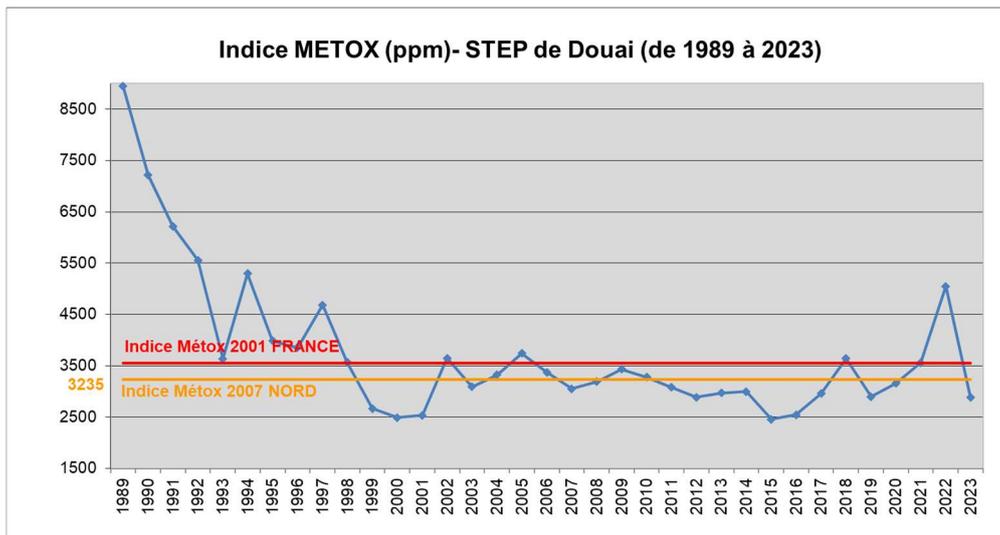
Les métaux lourds présents dans les eaux usées se retrouvent en quasi-totalité dans les boues d'épuration. C'est ce qui amène DOUAISSIS AGGLO et son délégataire à mener un programme de contrôle strict pour assurer la conformité des boues envoyées en valorisation agricole. Les boues sont contrôlées via des analyses sous 2 formes :

- Liquides, au niveau des bassins d'aération, de façon hebdomadaire afin de contrôler préalablement à leur extraction leur qualité en zinc, cadmium, mercure. Ceci permet de connaître par avance la conformité des boues avant leur traitement.
- Solides, sur chacun des lots de boues traitées avant leur évacuation, où un certain nombre d'analyses, déterminé par l'arrêté du 8 janvier 1998, doivent être réalisés.

L'indice METOX est un indice défini par les Agences de l'Eau visant à établir un seuil de toxicité liée à l'importance des métaux présents dans le milieu aquatique.

Cet indice regroupe 7 éléments traces métalliques (Cadmium, Chrome, Cuivre, Mercure, Nickel, Plomb et Zinc) qui sont affectés d'un coefficient multiplicateur relatif à leur toxicité (50 pour le cadmium et le mercure, 10 pour l'arsenic et le plomb, 5 pour le nickel et le cuivre, 1 pour le chrome et le zinc) puis additionnés.

Il est habituellement utilisé sur les rejets aqueux au milieu naturel mais les ETM se retrouvant principalement dans les boues de station d'épuration, il est ici calculé depuis 1989 pour suivre l'évolution de ces paramètres dans les boues produites par la STEP de DOUAI, qu'elles soient chaulées ou non.



En 2023, cet indice était de **2886 ppm** (5051 ppm en 2022) pour une moyenne départementale de 3235 ppm en 2007 (moyenne nationale en 2001 : 3550 ppm).

Après les pollutions de 2019 et 2022, l'indice est donc revenu à une valeur habituelle. Des investigations sont menées par la collectivité pour comprendre l'origine de ces ETM et diminuer leur présence dans les effluents arrivant en station d'épuration et donc dans les boues valorisées en agriculture.

**En 2023,**

- **73% des boues brutes ont été valorisées par épandage agricole** (72% en tMS)
- **11% des boues brutes ont été valorisées en compostage** (9% en tMS)

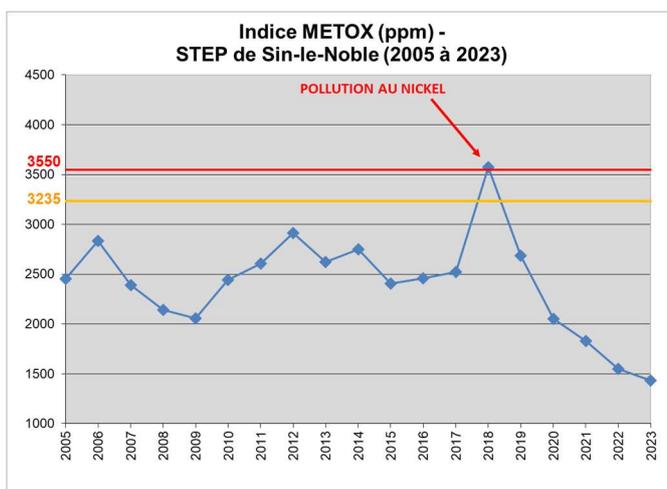
Les boues restantes correspondent aux boues non conformes envoyées en centre agréé.

### Les boues de l'usine d'épuration de Sin-le-Noble

Le traitement des boues de l'usine d'épuration de Sin-le-Noble se fait par centrifugation puis chaulage. La boue obtenue est donc pâteuse, mais suffisamment sèche pour être épandue en agriculture.

En 2023, 1 080 tonnes de matières brutes ont été produites et 1 694 tonnes valorisées en agriculture (1 433 tMB en 2021). L'écart entre la production et les quantités épandues s'explique par l'épandage en 2023 de boues produites en 2022 et stockées sur la plateforme de la STEP.

Ainsi la totalité des boues pâteuses de la STEP de Sin-le-Noble sont chaulées à 32% de siccité et épandues en agriculture.



Les boues de l'usine de Sin-le-Noble sont caractérisées par un indice METOX de **1 431 ppm** (1 547 ppm en 2022 et 1 830 ppm en 2021).

Fin d'année 2018, la STEP a subi la pollution de ses boues pour un relargage industriel en Nickel. DOUAISIS AGGLO a donc isolé cette pollution et procédé à l'évacuation vers un filière agréée. L'industriel concerné a été identifié et a mis en place des actions correctives suivies par la collectivité. Depuis, les actions menées auprès des industriels ont permis la baisse continue de l'indice METOX.

## L'épandage des boues

Les boues sont épandues sur les terres agricoles suivant un plan d'épandage actualisé en 2002 pour Douai et en 2019 pour Sin-le-Noble.

L'arrêté d'autorisation préfectoral relatif aux épandages de boues a été délivré en 2007 pour Douai et en 2020 pour Sin-le-Noble.

Actuellement, 44 agriculteurs sont intégrés au plan d'épandage des boues (8 pour le plan d'épandage de Sin-le-Noble et 36 pour celui de Douai).

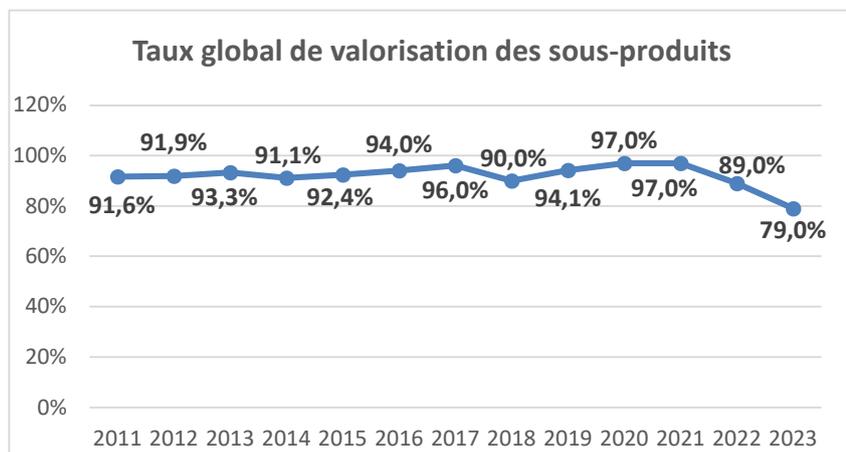
La lagune d'Estrées a également été curée en 2023 et a fait l'objet d'un plan d'épandage spécifique intégrant 2 agriculteurs.

Usine d'épuration / lagune	Quantité épandue (tonne matière brute)	Quantité épandue (tonne matière sèche)	Surface épandue (hectare)	Dose d'épandage (tonne matière sèche / hectare)
DOUAI	6 554	2 014,70	461,08	4,4
SIN LE NOBLE	1 694	540,5	111,5	4,85
ESTREES	2 517	98,42	34,55	2,85
TOTAL	10 765,00	2 653,62	607,13	-

En 2023, l'épandage a été réalisé :

- du 29 août au 16 octobre pour les boues de Sin-le-Noble ;
- le 28 février (100,5 tonnes) et du 7 août au 29 septembre pour les boues de Douai ;
- du 4 au 15 septembre pour les boues de la lagune d'Estrées.

### 11.2.4 Taux de valorisation des sous-produits



**Le taux global de valorisation est de 79%.**

Le taux de valorisation des sous-produits est encore une fois impacté par l'absence de solution de valorisation pour les boues polluées de la STEP de DOUAI. Il devrait donc remonter en 2024.

## 12 LES CONSOMMATIONS EN ENERGIE ET REACTIFS

### 12.1 Consommations d'énergie et de réactifs sur usines d'épuration

Le fonctionnement permanent des usines d'épuration entraîne une consommation d'énergie.

Le traitement des eaux et des boues entraîne une consommation de réactifs (chaux, polymères et chlorure ferrique) et d'énergie (électricité et gaz).

	ENERGIE ELECTRIQUE	GAZ CONSOMME	EAU (m <sup>3</sup> )	REACTIFS (tonnes)
UT de DOUAI	3 018 083 kWh (-10,6%)	0	750	730,4
UT de SIN-LE-NOBLE	854 605 kWh (+0,4%)	-	1436	131,3
UT d'ARLEUX	709 490 kWh (+2,5%)	-	2 372	23,6
<b>TOTAL</b>	<b>4 612 816 kWh</b> (-6,2%)	<b>0</b> (-100%)	<b>4 558</b>	<b>885</b> (+10%)

La baisse de consommation électrique sur la STEP de DOUAI est liée à l'arrêt du sécheur mi-juin 2022. Celle-ci est toutefois en partie contrebalancée par l'augmentation des volumes en entrée de STEP, liée à la pluviométrie, et à l'énergie nécessaire au pompage des effluents.

Pour la STEP de Sin le Noble, l'augmentation de consommation électrique est maîtrisée compte-tenu de l'augmentation des volumes traités et de la mise en service d'un bassin d'orage supplémentaire.

Sur l'UT d'Arleux, les STEP d'Aubigny-au-Bac et de Féchain ont notamment été impactées par des pollutions nécessitant l'augmentation de l'aération.

L'augmentation des réactifs consommés pour le traitement des boues sur la STEP de DOUAI (+30% de polymère et +19,5% de chaux) est à mettre en lien avec la quantité de boues produites en nette augmentation par rapport à 2022. Le soutirage des boues avait été limité suite à la pollution au Cadmium en 2022, en l'attente d'une solution d'évacuation des boues polluées, et la quantité de boues à extraire de la file eau a donc été plus importante en 2023. Par ailleurs, l'arrêt du sécheur a eu pour conséquence l'augmentation du chaulage des boues pour obtenir une teneur en matière sèche permettant la tenue en tas des boues lors de leur stockage avant épandage.

### 12.2 Consommations d'énergie et de réactifs sur les postes de relèvement/ refoulement

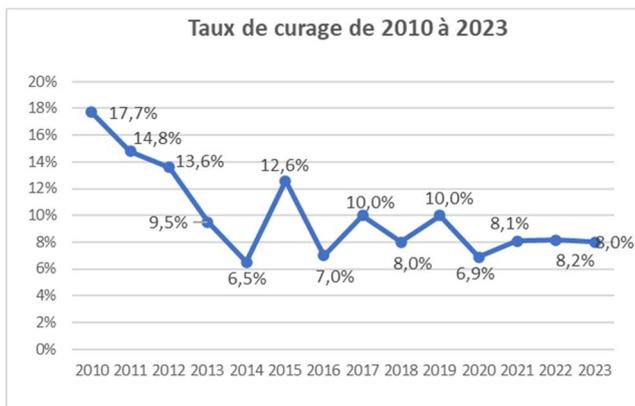
Lorsque la configuration du terrain ne permet pas un écoulement gravitaire des eaux collectées, des stations de relèvement ou de refoulement sont mis en place afin de faciliter leur acheminement.

Les postes ont consommé en 2023, 1 580 218 Kwh soit une augmentation de 6% par rapport à l'année 2022 (1 489 613 Kwh).

Les réseaux d'assainissement étant encore en grande partie de type unitaire (mélange d'eaux usées et d'eaux pluviales), cette augmentation est principalement liée à l'évolution de la pluviométrie entre 2022 et 2023, l'année 2022 ayant été particulièrement sèche et l'année 2023 particulièrement pluvieuse. Les consommations sont toutefois comparables à celles de 2020, année moyenne en terme de pluviométrie.

## 13 L'ENTRETIEN, LE CONTROLE ET LE RENOUVELLEMENT DES OUVRAGES

### 13.1 L'entretien des ouvrages



Les travaux d'entretien des ouvrages du réseau sont à la charge du délégataire qui procède aux curages des réseaux et ouvrages annexes, la désobstruction de branchements et la réparation ou le renouvellement des divers ouvrages.

En 2023, il a été curé 47,4 km de réseau soit 8% du réseau total (hors branchement et refoulements sur réseau unitaire et eaux usées).

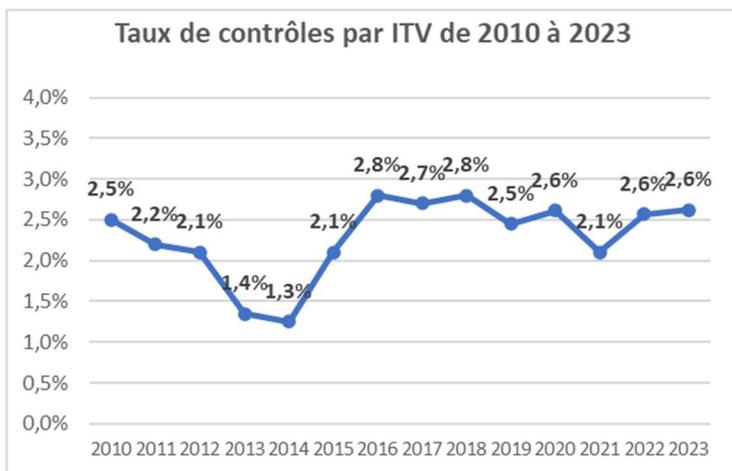
Le curage des points les plus critiques des réseaux d'assainissement a été optimisé par le suivi de 25 sondes à encrassement qui permettent de déclencher une opération lorsque

le niveau dans le collecteur concerné atteint un seuil prédéfini. Ces capteurs ont permis d'éviter des débordements ou bouchages de réseau tout en contrôlant la fréquence des interventions.

Il a été également procédé :

- au curage de 13 182 avaloirs, grilles et décantations et de 2 725 bouches d'injections ;
- à la désobstruction de 106 réseaux public d'assainissement ;
- au débouchage de 144 branchements ;
- à la réparation de 214 ouvrages tels que les avaloirs, les grilles, les regards de visite, les antennes de branchement.

### 13.2 Le contrôle des ouvrages



Des opérations de contrôle sont également réalisées par l'intermédiaire d'inspections télévisées soit sur réseau neuf (ce contrôle permet de détecter les différentes anomalies telles que les défauts de raccordement de branchement, les déformations, les fissurations ...) soit sur réseau existant (il permet d'examiner l'état des réseaux afin d'établir, si besoin est, un programme de réhabilitation).

En 2023, DOUAISSIS AGGLO a fait contrôler 22,62 km de réseaux publics sur son territoire :

- 13,1 km via un marché à bons de commandes (2,1 km sur réseau neuf et 11 km sur réseau ancien)
- 9,5 km via son délégataire (sur réseau anciens)

Ce qui représente 2,62% du réseau gravitaire total (2,4% en moyenne glissante sur 10 ans).

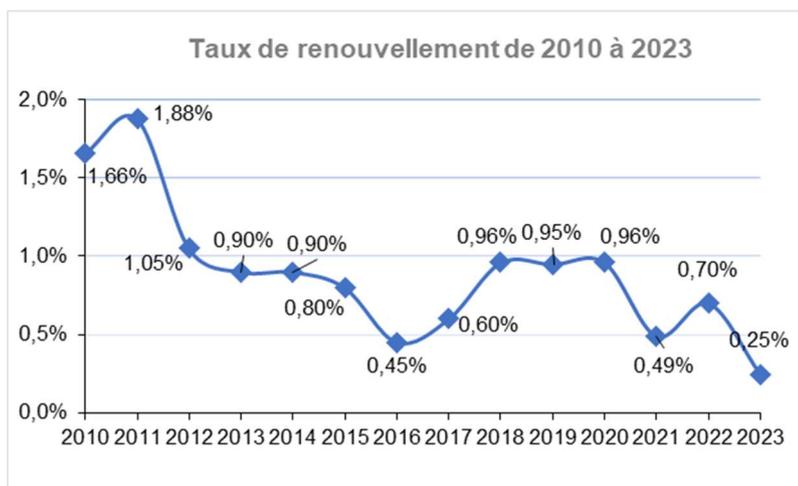
Les déversoirs d'orage sont contrôlés visuellement au minimum une fois par mois.

### 13.3 Le taux de renouvellement

Le taux de renouvellement des collecteurs sur notre territoire est de **0,25%** en 2023 (0,71% en moyenne glissante sur 10 années).

Le taux moyen de renouvellement national est de 0,49% en 2022<sup>3</sup>.

La baisse est liée à un retard dans la passation des marchés de travaux. Les études ont donc été réalisées et les travaux seront programmés en 2024 et 2025.



<sup>3</sup> Données du rapport national de l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement 2022

## 14 LES TRAVAUX REALISES EN 2023 ET PROGRAMMES EN 2024

Nature des travaux	2023	Programmation 2024
<u>TRAVAUX LIES AUX URBANISATIONS</u>	Branchements neufs au réseau	Branchements neufs au réseau
<u>REHABILITATION ET RENOVATION DE RESEAUX</u>	Assainissement Non Collectif (1) Diverses mises à niveau de fonte en chaussée Mise en conformité et renouvellement de branchements Remise en service bassin 340 m3 – STEP de Sin-le-Noble Chemin du Galibot – Guesnain Rue du Moulinel -Cantin Rue du Bias – Arleux Pont Fort de Scarpe – Douai (fin) Rue Marceau – Sin le Noble Boulevard Lahure – Douai (fin) RN43 rue de Cambrai/Faubourg de Paris – Douai/Lambres lez Douai Rue Victor Hugo – Douai Rue de Courchelettes – Douai/Lambres lez Douai Rue Jean Jaures – Lambres lez Douai Rue Jules Guesde gainage – Dechy	RN43 rue de Cambrai/Faubourg de Paris – Douai/Lambres lez Douai (fin) Rue du Moulinel Cantin (fin) Rue de l'ancienne poste – Lécluse Rue de Strasbourg – Douai Route d'Esquerchin - Lauwin Planque
<u>AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT</u>	Rue de l'Eglise - Estrées Rue de Cantin et 8 Mai - Dechy	Bassin Sticker (début) – Sin-le-Noble Stockage en ligne Boulevards de Douai Rue du Marais - Hamel Rue du Nord – Fressain Rue Zoé Desprez – Flers-en-Escrebieu Rue Mahieux – Sin-le-Noble Rue du Jardinage – Sin-le-Noble Rues Ramette, Vermeuil et Philippe - Guesnain Rues Langevin, Saint-Ouen et Trappes – Dechy Cité Croix de Pierre – Dechy Rue Ferry – Goeulzin Rue Lefebvre – Goeulzin Rue de Gouy - Estrées
<u>STATION D'EPURATION</u>	Curage de la lagune d'Estrées	Curage de la lagune d'Estrées
<u>ETUDES ET PRESTATIONS DIVERSES</u>	MOE Bassin Sticker (AVP – PRO)* -Sin le Noble Curage de la lagune – Estrées Etude microplastiques Etudes AMO DSP Diagnostic amont RSDE	MOE Bassin Sticker (consultation et démarrage des travaux)* -Sin le Noble Etudes AMO DSP (consultation et attribution du contrat) Etude microplastiques Diagnostic amont RSDE (complémentaire) Diagnostic Génie Civil – STEP de Douai

\* Maîtrise d'œuvre externe.

## 15 LES DEPENSES ET RECETTES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le prix du service de l'assainissement comprend les dépenses d'exploitation du système par le délégataire, les dépenses et les recettes de la collectivité dont le remboursement de la dette.

### 15.1 Dépenses et recettes des délégataires

Comme cela est rappelé page 5, l'exploitation du réseau d'assainissement du territoire de DOUAISIS AGGLO et des usines d'épuration est déléguée, par contrat d'affermage, à la Société des Suez Eau France.

Cette exploitation entraîne donc des coûts compensés par des recettes pour cette société.

#### 15.1.1 Les recettes et dépenses de l'exploitation du système

	Contrat de DSP	
	Réseaux	Stations d'épuration
Recettes	3 259 148 €	5 323 182 €
Dépenses	3 708 681 €	4 713 439 €
<b>Résultat brut</b>	<b>- 449 532 €</b>	<b>609 743 €</b>

Les délégataires perçoivent également des recettes (la part communautaire de la redevance d'assainissement) reversées à la collectivité. L'ensemble des recettes perçues par les délégataires et par la collectivité provient du produit de la redevance d'assainissement (perçue à travers la facture d'eau de l'utilisateur).

En 2023, le montant de la redevance assainissement reversé à DOUAISIS AGGLO est de 4 011 337 € HT, soit environ 900 000€HT de moins qu'en 2022 (-22%).

Ce montant est en baisse depuis 2020 en raison d'un déséquilibre dans l'évolution des parts : les parts revenant au délégataire sont indexées sur l'inflation et les parts revenant à la collectivité diminuent pour compenser cette inflation et maintenir un tarif fixe pour l'utilisateur depuis 2018. Ce mécanisme, initialement souhaité pour protéger le pouvoir d'achat des usagers, est problématique pour la collectivité qui voit ses capacités d'investissement diminuer dans un contexte de durcissement de la réglementation en matière de collecte et de traitement des eaux usées.

La réflexion menée en 2022 sur l'évolution du prix de l'eau et la programmation d'une augmentation progressive du tarif de l'assainissement à compter du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023, en cohérence avec les prix observés dans la région, devrait cependant permettre à la collectivité d'augmenter ses recettes à compter de 2024 et de réaliser son programme d'investissement, nécessaire au maintien de la qualité du service et à la conformité réglementaire des systèmes d'assainissement.

Au-delà de la politique tarifaire, les recettes de l'année 2023 sont également impactées par :

- la baisse des consommations d'eau, le volume assujéti à la redevance assainissement a ainsi diminué de 3% entre 2022 et 2023, et une inflation plus importante que ce qui avait été estimé, se reportant sur la part du délégataire ;
- un décalage de facturation par NOREADE et SUEZ (pour une partie des industriels), qui fait porter sur 2024 des versements attendus normalement fin 2023.

### 15.1.2 Les dépenses de renouvellement

Les dépenses de renouvellement assurées par les délégataires au titre des stations de relèvement / refoulement, des bassins et des stations d'épuration :

Unité Technique	Dépenses 2022	Dépenses 2023
Usines d'épuration	312 773 €	413 255 €
Réseaux de collecte et transport	81 569 €	132 882 €

Sur les réseaux, plus de 50% des dépenses de renouvellement sont affectées au PR Vauban, notamment au remplacement d'une pompe d'origine, nécessaire au refoulement des eaux par temps de pluie vers la station, et au remplacement du palan électrique permettant de sortir les pompes pour les contrôler et les remplacer.

Sur les STEP, 90% des dépenses sont affectées à la STEP de DOUAI. La STEP mise en service en 1992 nécessite le renouvellement des équipements vieillissants ou obsolètes pour maintenir un traitement de qualité jusqu'à sa restructuration. Ainsi, en 2023 ce sont 2 automates qui ont été renouvelés et le matériel nécessaire à une révision complète des brosses du chenal d'aération a été commandé pour une intervention en 2024. Ces équipements essentiels représentent à eux seuls 190 000 €HT.

## 15.2 Les recettes et dépenses du service assainissement de DOUAISIS AGGLO

### 15.2.1 Les recettes

Durant l'année 2023, le service assainissement de DOUAISIS AGGLO a réalisé 7 111 580 € de recettes réelles (hors écriture d'ordre et emprunt nouveau) réparties pour le fonctionnement à 5 922 242 € et pour l'investissement à 1 189 338 € dont notamment :

- 4 011 k€ issus de la redevance d'assainissement ;
- 653 k€ des primes d'épuration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ;
- 963 k€ de subventions de l'Agence de l'Eau ;
- 58 k€ de subventions RRPC de l'Agence de l'Eau (reversées aux particuliers) ;
- 1 419 k€ pour les avances de l'Agence de l'Eau ;
- 22 k€ de participation des communes extérieures pour traitement des eaux ;
- 334 k€ de participation pour le raccordement direct à l'égout (PFAC) ;
- 707 k€ pour la participation pluviale des communes et la contribution du budget général au titre des eaux pluviales ;

### 15.2.2 Les dépenses

Durant l'année 2023, le service assainissement de DOUAISIS AGGLO a réalisé 8 419 003 € (opérations réelles), dont 3 302 695 € en fonctionnement et 5 116 308 € en investissement :

- 3 660 k€ pour l'amélioration et la réhabilitation du réseau de collecte et de transport des eaux usées ;
- 846 k€ pour les charges du personnel et les frais ;
- 389 k€ de frais de siège ;
- 21 k€ dédié au conseil et suivi agronomique des boues issues de l'épuration ;
- 6,4 k€ de cotisations auprès de la FNCCR, ASTEE, ADOPTA, AFNOR ;
- 175 k€ de contrôle diagnostic en assainissement ;
- 89 k€ pour la taxe hydraulique (versée à Voies Navigables de France) ;
- 86 k€ de taxe foncière STEP de Douai ;
- 165 k€ pour les analyses, les ITV et l'hydrocurage ;
- 1 510 k€ pour le remboursement de la dette (capital et intérêts) à divers prêteurs (banques et Agence de l'Eau Artois-Picardie) ;
- 96 K€ d'aides reversées aux usagers, aide RRPC Agence de l'eau (58 K€), aide supplémentaire de DOUAISIS AGGLO RRPC (18 K€) et aide de DOUAISIS AGGLO pour la réhabilitation des ANC (20 K€)
- 1 117 k€ pour les primes à la performance et rémunération pluviale au délégataire ;

### 15.3 Etat de la dette

En application de la législation, le budget de l'assainissement est autonome et doit s'équilibrer : ses recettes compensent la totalité des dépenses. Toutefois, le recours à l'endettement par emprunt est parfaitement justifié lorsqu'il s'agit de financer des investissements amortissables sur le long terme.

C'est ainsi que la dette en capital au 31 décembre 2023 s'élève à 8 215 224 €

Agence de l'Eau Artois-Picardie*	5 205 355 €
Caisse d'Epargne	1 365 962 €
Société Générale	1 385 605 €
SFIL Banque	240 302 €
Autres	18 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 215 224 €</b>

\* avances remboursables sans intérêts

Ainsi, sur la base des 114 528 habitants du territoire assainissement de la DOUAISIS AGGLO, la dette totale s'élève à 71,73 €/habitant contre 71,98 €/habitant en 2022, soit un peu moins de 2 ans de produits de la redevance assainissement. Cette dette sera soldée en 2041.

### 15.4 Prix de l'eau

Depuis 2010, le montant de la redevance assainissement est harmonisé sur l'ensemble des 26 communes, sa valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est de 2,22 € TTC le m<sup>3</sup> sur les 3 unités techniques.

Pour DOUAISIS AGGLO ce montant (2,22 €/m<sup>3</sup>) est proche de la moyenne constatée par l'observatoire du prix de l'eau de l'Agence de Bassin (2,26 € TTC/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

L'assiette de facturation de la redevance d'assainissement en 2023 est de 4 986 554 m<sup>3</sup> (en baisse de 3,1% par rapport à 2022) ; pour un nombre d'abonnés en hausse de 0,55%.

Comme indiqué au paragraphe 15.1.1, la collectivité a délibéré en 2023 pour une augmentation progressive du prix de l'eau, comprenant une part fixe collectivité visant à financer les investissements à réaliser.

Sont donc présentées ci-dessous la facture type au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ainsi que la facture type au 1<sup>er</sup> avril 2023, résultant de la nouvelle politique tarifaire (délibération 13.1 du 31 mars 2023).

	Qté	01/01/2022		01/01/2023		01/04/2023	
		Tarif unitaire HT	Total HT	Tarif unitaire HT	Total HT	Tarif unitaire HT	Total HT
<b>Part Délégitaire :</b>							
Abonnement au service	2	5,53	11,06	5,89	11,78	5,89	11,78
Réseaux : Rr	120	0,2588	31,056	0,2965	35,58	0,2965	35,58
Epuration : Rue	120	0,7844	94,128	0,826	99,12	0,826	99,12
<b>Part Douaisis Agglo :</b>							
Abonnement au service	2					9,68	19,36
Investissement Epuration : Rise	120	0,2031	24,372	0,183	21,96	0,1835	22,02
Investissement Réseaux : Rir	120	0,4592	55,104	0,4157	49,884	0,415	49,8
Amortissement : RA	120	0,2208	26,496	0,1998	23,976	0,1995	23,94
	Total HT		242,22		242,30		261,60
	TVA		24,22		24,23		26,16
	Total TTC		266,44		266,53		287,76
	Tarif moyen TTC €/m3		2,22		2,22		2,40

Facture type pour une consommation annuelle de 120 m3

## 16 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Indicateurs de performance indiqués dans l'annexe VI aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3 du Code général des collectivités territoriales.

### PREMIÈRE PARTIE : Service public de l'assainissement collectif

	2022	2023
<b>1. Caractérisation technique du service</b>		
Mode de gestion du service	DSP	DSP
Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	113 519	114 528
Nombre d'abonnements	44 956	45 204
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	79	80
Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées total	855 km	863 km
Dont linéaire de réseaux de collecte en unitaire	421 km	421 km
Dont linéaire de réseaux de collecte en séparatif (réseaux eaux usées et pluviales)	434 km	442 km
Ouvrages existants afin de maîtriser les déversements d'effluents : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de déversoirs d'orage</li> <li>• Nombre de postes de relèvement / refoulement</li> <li>• Nombre de point d'autosurveillance</li> <li>• Nombre de bassins en réseau</li> </ul>	192 131 39 18	211 131 42 18
Nombre ouvrages d'épuration des eaux usées (dont lagune) Capacités d'épuration (EqH)	7 209 383	7 209 383
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (Tonnes MS)	2 962	3 778
<b>2. Tarification de l'assainissement et recettes du service</b>		
Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup>	2,22	2,22 <sup>4</sup>
Montants des recettes d'exploitation	6 438 571	5 922 242
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,7%	99,7%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	15	15
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions	Oui	Oui

<sup>4</sup> Tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions	Oui	Oui
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions	Oui	Oui
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0%	0%
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2,3	2,3
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,70%	0,70%
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Oui	Oui
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	110	110
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1,7 ans	1,4 ans
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	9%	8%
Taux de réclamations.	0%	0%
<b>1. Financement des investissements</b>		
Montants financiers des travaux engagés	4 354 465	3 660 322
Montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux ;	1 616 031	37 369
Encours de la dette	8 170 564	8 215 224
Montant des annuités de remboursement de la dette	1 323 267	1 510 127
Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	3 462 898,95	3 476 932,27
<b>2. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau</b>		
Montants des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article <a href="#">L. 115-3</a> du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues ;	0	0
Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article <a href="#">L. 1115-1-1</a> du code général des collectivités territoriales.	Non concerné	Non concerné

(1) Le calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement a été corrigé en 2022 suite à un audit du contrat de DSP. Il tient compte désormais de la nécessité d'atteindre un seuil minimum de 50% de renseignement des données concernant les réseaux (date de pose, matériau, diamètre) pour comptabiliser les points concernant les informations complémentaires (branchements, interventions, équipements)

**DEUXIÈME PARTIE : Service public de l'assainissement non collectif**

	<b>2022</b>	<b>2023</b>
<b>1. Caractérisation technique du service</b>		
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	<b>152</b>	<b>152</b>
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif.	<b>140</b>	<b>140</b>
<b>2. Tarification de l'assainissement et recettes du service</b>		
Tarif du contrôle de l'assainissement non collectif	<b>0,4628</b>	<b>0,49</b>
Recettes d'exploitation du service		
<b>3. Indicateurs de performance</b>		
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.	<b>67,1 %</b>	<b>69,1%</b>
<b>4. Financement des investissements</b>		
Montants financiers des travaux	<b>9 405</b>	<b>5 089</b>

## 17 GLOSSAIRE

**Capacité épuratoire** : capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en capacité épuratoire (kg de DBO5/jour) et en capacité hydraulique (m<sup>3</sup>/jour) ou en équivalent habitant.

**Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** : Elle exprime en mg/l la quantité d'oxygène consommé pour oxyder (épurer) les matières organiques biodégradables présentes dans l'eau, elle est mesurée en quantité d'oxygène consommée en 5 jours.

**Demande Chimique en Oxygène (DCO)** : Elle exprime en mg/l la quantité d'oxygène consommée pour oxyder (épurer) les matières oxydables (biodégradables ou non).

**Equivalent habitant** : Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

Exemple : 1 EH = 60 g de DBO5/jour soit 21,6 kg de DBO5/an.

**Matières En Suspension (MES)** : Elles caractérisent la présence de particules non dissoutes dans l'eau. Il s'agit d'éléments minéraux et organiques.

**Matières sèches (boues de dépollution)** : Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes de MS

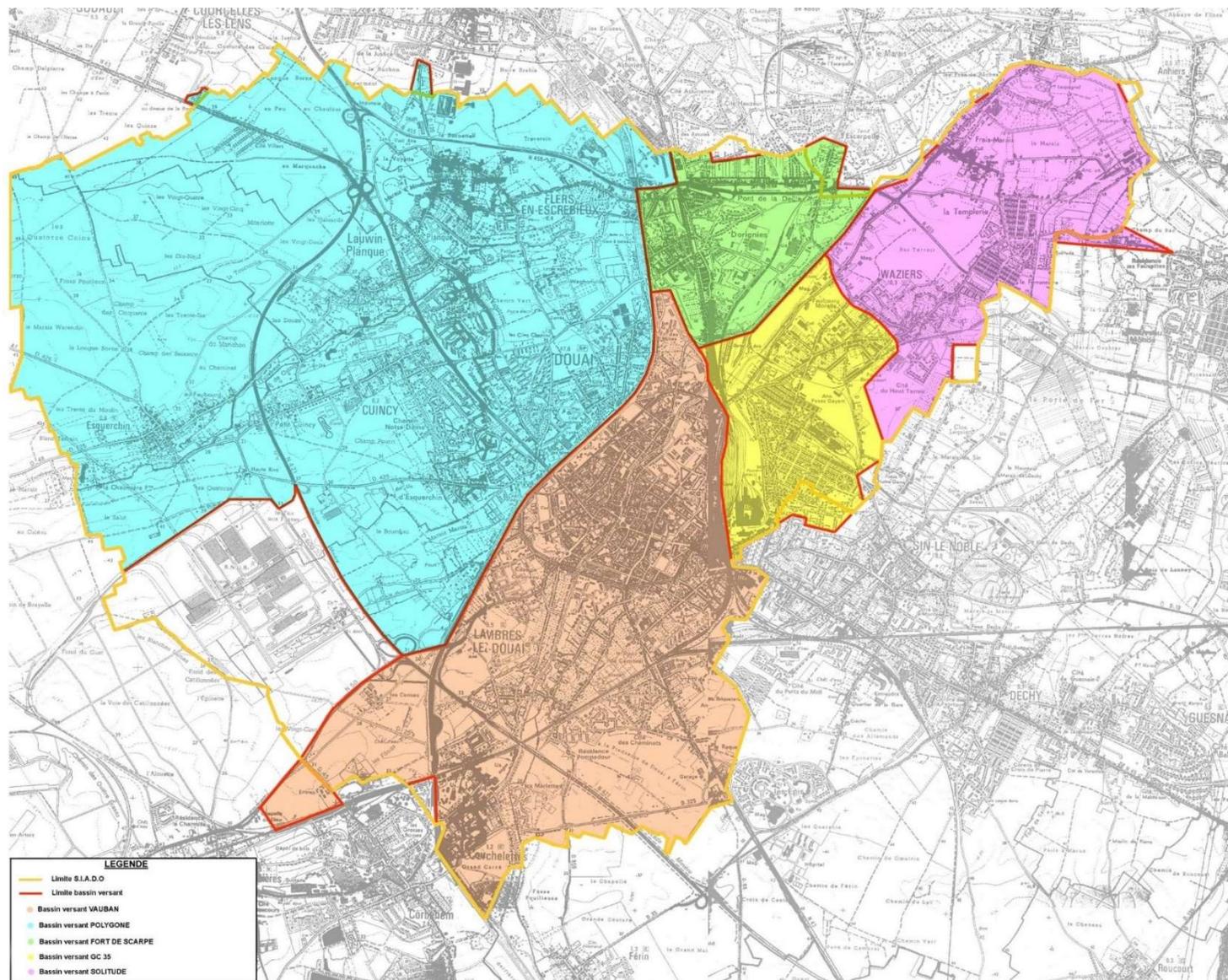
**Rendement épuratoire (RE)** : Pollution éliminée en station (tonnes) / Pollution arrivée en station (tonnes) pour chacun des éléments polluants (DBO5, DCO, MES et NGL).

**Rendement épuratoire global** :  $((2 \times RE_{DBO5}) + RE_{DCO} + RE_{MES} + RE_{NGL}) / 5$ .

**Siccité** : Pourcentage massique de matière sèche. Une boue avec une siccité de 10 % contient 10% de matière sèche et 90 % d'eau.

**Taux de raccordement** : Pourcentage des clients desservis par un réseau de collecte dans une rue, effectivement raccordés à ce réseau (Nombre de clients effectivement raccordés / nombre de clients desservis).

**ANNEXE 1 :**  
**BASSINS VERSANTS DE L'UT DE DOUAI**



## ANNEXE 2 : CONVENTIONS SPECIALES DE DEVERSEMENT

Le tableau ci-dessous reprend la liste des établissements faisant l'objet d'une convention spéciale de déversement signées avant le 31 décembre 2023.

Société	Commune	Date convention ou arrêté
8 <sup>EME</sup> REGIMENT DU MATERIEL	Douai	03-mars-08
AMAZON LILL1 (BAT. A1)	Lauwin-Planque	29-mai-19
AMAZON LILL8 (BAT. A2)	Lauwin-Planque	03-dec-2021
AFPA (3 SITES)	Cantin	10-juin-15
AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE	Douai	10-févr-09
APEI	Sin-Le-Noble	08-mars-16
AUDI VOLKSWAGEN	Dechy	28-mars-23
AUCHAN	Sin-Le-Noble	08-mars-10
AXTER	Courchelettes	17-nov-2013
BARBIER & GALOIS	Sin-Le-Noble	18-juil-12
BIG BEN INTERACTIVE	Lauwin-Planque	24-janv-13
BILS DEROO (LA CENTRALE)	Sin-le-Noble	15-avr-15
BURGER KING	Lambres-Lez-Douai	19-dec-16
CARREFOUR	Flers-En-Escrebieux	11-janv-19
CASERNE CORBINEAU	Douai	20-févr-15
CENTRE AQUATIQUE	Sin Le Noble	08-avr-18
CENTRE HOSPITALIER	Dechy	10-janv-12
CITROEN	Dechy	16-nov-18
CLINIQUE DE L'ESCREBIEUX	Esquerchin	02-mai-98
CLINIQUE SAINT AME	Lambres-Lez-Douai	09-oct-07
COMBUMAT	Courchelettes	03-août-14
COVED	Waziers	17-déc-03
DAUSSY	Sin-Le-Noble	11-août-10
DOUAIISIENNE D'ABATTAGE	Douai	20-fév.-20
DUPAS & LEBEDA	Féchain	30-oct-09
E. LECLERC	Douai	02-août-12
ELEPHANT BLEU	Arleux	23-sept-19
ENTREPOT ALDI	Cuincy	04-juil-13
EPGF LAMBRES (BAT C3)	Lambres Lez Douai	16-avr-19
EPICEA	Cuincy	29-nov-10
ERDF (BD REPUBLIQUE)	Douai	10-mars-14

EUROFINS	Douai	06-févr-17
FAURECIA	Flers-en-Escrebieux	13-mai-20
GEC 4 (LOGICORE GESTION)	Lauwin-Planque	27-déc-10
GOODMAN B1	Lauwin-Planque	26-avr-28
GOODMAN B2	Lauwin-Planque	06-oct-16
GOODMAN C2	Lambres-Lez-Douai	9-avr-2021
IMPRIMERIE NATIONALE	Flers-En-Escrebieux	21-janv-10
INGERSOLL RAND	Sin Le Noble	13-sept-16
KENT INTERNATIONAL	Flers-en-Escrebieux	02-oct.-20
KFC	Lambres-Lez-Douai	15-sept-17
KIABI	Lauwin-Planque	16-mars-10
LA FLAMINE	Arleux	20-fév-20
LAVAGE 2000	Waziers	08-sept-21
LAVAGE 2000	Lambres-Lez-Douai	18-janv-10
LAVAGE 2000 (ELEPHANT BLEU)	Douai	10-mars-14
MAC DONALD	Sin-Le-Noble	22-fév-16
MAC DONALD	Douai	22-fév-16
MAC DONALD	Flers-en-Escrebieux	22-fév-16
NESTLE	Douai	02-avr-14
NORAUTO	Sin-Le-Noble	01-déc-10
PEUGEOT	Dechy	10-avr-18
PLASTIC OMNIUM	Flers-en-Escrebieux	08-oct-15
PROMERAC	Flers-En-Escrebieux	26-avr-22
QUICK	Férin	30-juin-16
RAILTECH	Douai	11-juin-15
SALAISSON DU DOUESY	Douai	26-nov-98
SAS RUBIS	Flers-En-Escrebieux	06-août-12
SIMASTOCK	Cuincy	02-mai-16
SIMASTOCK (EX GEODIS)	Dechy	02-mai-16
SIPC	Courchelettes	08-févr-08
SMTD	Guesnain	30-avr-12
SNWM DOUAI 1	Douai	03-nov-15
SNWM DOUAI 2	Sin-Le-Noble	25-oct-10
SOCOR	Dechy	09-déc-10
SOGEFI (EX. ALLEVAR)	Douai	10-janv-20

STYRIA RERSSORT	Douai	03-fév-11
TC TRANSPORTS	Flers-en-Escrebieux	19-janv-16
TEAM LAVAGE	Flers-en-Escrebieux	23-janv-15
TEAM LAVAGE	Cuincy	23-janv-15
TEAM LAVAGE	Dechy	22-juin-15
THEYS COLLECTE	Douai	19-déc-20
TOYOTA	Dechy	30-oct-17
TRANSPORTS DORCHIES	Flers-en-Escrebieux	30-avr-12
VEOLIA EAU	Douai	4-oct-21
VOITURES PROPRES	Sin Le Noble	27-avr-16
WAGRET	Courchelettes	27-avr-16
WIART	Lambres-Lez-Douai	30-aout-05

Service Public d'Assainissement de DOUAISIS AGGLO 746, Rue Jean Perrin BP 300

59 531 DOUAI cedex

Téléphone : 03.27.99.89.89

Télécopie : 03.27.99.89.00 [www.douaisis-agglo.com](http://www.douaisis-agglo.com)

Suivez-nous  
aussi sur :

